

Du 29 novembre au 5 décembre 2021 - N° 4787

le Journal du Palais 1,50€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (93^e année)

FORUMECO BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais

Au nom de la culture ligérienne

Présidente de Trait d'union 58 depuis 1989, Marguerite Michel fait briller les événements culturels de Cosne-sur-Loire (Nièvre) dans toute la France. Page 32

La métallurgie des poudres se structure

Au Creusot (Saône-et-Loire), les professionnels de la métallurgie des poudres se regroupent au sein d'un nouveau réseau baptisé Excalibure. Page 3

Dijon métropole se lance dans le solaire

Dijon métropole et EDF Renouvelables ont inauguré, jeudi 25 novembre, la nouvelle centrale photovoltaïque de Dijon-Valmy. D'une puissance installée de près de 15 MWc et financée en partie par les riverains, elle a été installée sur l'ancien centre d'enfouissement technique de Dijon. Page 5

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 23 à 28

SPÉCIAL GESTION DE PATRIMOINE

15 pages



Les dossiers du JDP

La crise sanitaire a accentué la tendance "fourmis" des Français. Les incertitudes du contexte économique et social ont en effet incité à une épargne massive, si bien qu'elle a rapidement atteint un montant record. Pour faire fructifier ce patrimoine, l'accompagnement spécifique et le conseil en gestion de patrimoine s'imposent de plus en plus. Parallèlement, les métiers de la gestion de patri-

moine évoluent : ils se digitalisent et s'adaptent aux enjeux environnementaux de demain avec des investissements labellisés ISR notamment. L'autre défi que devra prochainement relever le secteur est celui de la démocratisation pour permettre à toutes les bourses de se saisir du vaste sujet qu'est l'épargne et le placement.

Dossier pages 8 à 22

Un Dijonnais lance sa nouvelle marque de montres. Page 2

VISA
INGENIERIE

CONCEPTION &
CONSTRUCTION
DE BÂTIMENTS



Contrat Unique :

Conception
+
Construction
+
Livraison

PRIX GARANTI DÉLAI GARANTI CLÉ EN MAIN

03 80 66 77 17

112 route de Dijon 21600 LONGVIC

www.visa-ingenierie.com

CADEAUX ENTREPRISES
OFFREZ L'EXCELLENCE



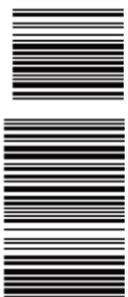
FG.
FABRICE
GILLOTTE

DEMANDEZ VOTRE
DEVIS PERSONNALISÉ EN LIGNE

www.fabricegillotte.com



R 28302 - 4787 - 1,50 €





baromètre

Beaujolais Nouveau : une tradition qui s'exporte

Comme le veut la tradition, le troisième jeudi du mois de novembre, le plus célèbre des vins primeurs de France, le Beaujolais Nouveau, est disponible à la vente. Son histoire remonte à 1951, date à laquelle l'appellation a officiellement été reconnue. D'après les données communiquées par la filière Inter Beaujolais, près de la moitié de la production se vend aujourd'hui à l'international. Les plus grands fans étrangers de Beaujolais Nouveau sont incontestablement les Japonais. Le Pays du Soleil-Levant a importé près du quart des bouteilles produites en 2019 (année non impactée par la pandémie) et représente environ la moitié des exportations. Arrivent ensuite les États-Unis et le Canada qui ont acheté ensemble plus de 10 % du volume commercialisé en 2019.

Black Friday et Noël, boom des recrutements

Suite aux difficultés de recrutement dans tous les secteurs et avec l'arrivée du Black Friday et de Noël, la plateforme d'emploi intérimaire française *Qapa.fr* dévoile les dix métiers qui explosent et recrutent le plus en France. Sans surprise, le secteur transport/logistique arrive en tête avec plus de 83.000 postes à pourvoir : 50.000 manutentionnaires/préparateurs de commande, 15.000 caristes et 18.000 chauffeurs. Viennent ensuite les services à la personne avec 45.000 aides à domicile. Puis tous les postes de vendeurs-commerciaux pour soutenir la croissance des entreprises avec plus de 77.000 personnes. Et enfin ce sont plus de 28.000 développeurs informatiques pour accompagner la transformation digitale des entreprises en forte pénurie de profils.

Le chômage baisse encore en Côte-d'Or et en région

Avec 1.690 demandeurs d'emploi (catégorie A) en moins par rapport au deuxième trimestre, le chômage évolue à la baisse en Côte-d'Or au troisième trimestre (- 7,8 %). Une tendance qui s'observe aussi dans les sept autres départements de la région Bourgogne Franche-Comté : - 7,8 % dans l'Yonne et le Jura, - 7,4 % dans la Nièvre, - 6,9 % en Saône-et-Loire, - 6,6 % dans le Doubs, - 6 % dans le Territoire de Belfort et - 5,7 % en Haute-Saône. Si l'emploi salarié a augmenté de 0,6 % au deuxième trimestre par rapport au premier trimestre, pour atteindre 216.790 emplois publics comme privés, le recours à l'intérim a quant-à-lui diminué de 0,2 % se stabilisant à 6.800 intérimaires en région au deuxième trimestre. Enfin, le taux de chômage reste stable à 6 % au deuxième trimestre, contre 7,8 % en France.

À 21 ans, Fabien Bardy vient de lancer sa propre marque de montres tout simplement nommée Fabien Bardy, au monogramme FB, dans une parfaite maîtrise des codes marketing.



Fabien Bardy remet l'élégance à l'heure

Dijon Talant, Fabien Bardy, 21 ans, est un jeune licencié de Staps presque comme les autres hormis qu'il est à la tête d'une SAS qui porte son nom. Son créneau ? La montre : « J'ai toujours été passionné d'horlogerie mais je voulais m'engager dans le sport. Je n'avais pas du tout pensé entrer dans le monde de l'entrepreneuriat. Ce n'est pas une culture que l'on nous enseigne à l'école ». Un changement de parcours brutal motivé par une rencontre : sa compagne, mais surtout son beau-père Alain Servonnet, entrepreneur bien connu en Côte-d'Or à qui il ne manque pas de rendre hommage : « Grâce à lui, j'ai vraiment découvert le monde de l'entreprise et j'ai eu envie de me lancer ».

LE LUXE DE L'ÉLÉGANCE

Fabien Bardy a donc sa marque et le moins que l'on puisse dire c'est qu'il sait désormais jouer sur le sens du timing. Depuis deux mois que la création de

cette nouvelle venue dans l'horlogerie haut-de gamme a été annoncée, personne ne l'avue. Et on a beau tout tenter, la réponse reste la même : « La montre sera dévoilée le 25 novembre au Circuit de Dijon-Prenois lors d'une soirée de lancement ». C'est donc au milieu du monde de l'automobile, une autre passion qu'il partage en famille, que Fabien Bardy a dévoilé la semaine dernière la tant attendue première pièce d'une marque qui rêve déjà de s'étoffer : « Je prévois de créer un modèle pour femmes, une ligne de vêtements... ». Si le choix de Dijon-Prenois est surprenant, il est loin d'être incohérent. Au-delà d'un mécanisme à quartz du « fournisseur des meilleurs horlogers du monde », d'un bracelet italien, la montre bénéficie d'un traitement unique dans le milieu de l'horlogerie : un revêtement céramique utilisé par les plus grands constructeurs d'automobiles de luxe et directement issu d'une entreprise de Langres. Du côté de la montre, pas de flon-flon :

« Nous avons fait une étude de marché sur une dizaine de modèles. Celui qui est ressorti est classique, raffiné et élégant ». Une élégance qui se retrouve aussi dans l'écran : « Les fabricants de luxe délaissent l'écran pour faire des économies. Pourtant, une montre de cette gamme, c'est un cadeau que l'on fait et l'emballage se doit d'être qualitatif et élégant ». Vendue 690 euros, la montre Fabien Bardy compte donc rivaliser avec les entrées de gamme Premium de chez Tissot. Mais pour en être l'heureux propriétaire, pas question d'attendre car là-aussi Fabien Bardy a su appliquer les codes du marketing : « La montre a été mise en vente après sa présentation au circuit de Dijon-Prenois. Et il n'y en aura que 200 exemplaires car l'idée est aussi que l'on achète un produit d'exception ». Sacha Guitry disait : « Le luxe n'est pas une question d'argent mais une question d'éducation ». Fabien Bardy remet lui l'élégance au goût du luxe.

ANTOINE GAVORY

Ils bougent.



NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION MÉDICALE D'ÉTABLISSEMENT DU CHU DIJON BOURGOGNE. Lundi 15 novembre a vu l'installation de la nouvelle Commission médicale d'établissement (CME) du CHU Dijon Bourgogne. Réunis en trois collèges, ses 59 membres à voix délibérative ont élu le professeur Alain Bonnin au titre de président de cette instance centrale dans la gestion de l'établissement. Il œuvrera aux côtés du docteur Christophe Michiels, nouveau vice-président et médecin du service d'hépatogastro-entérologie. Clinicien de formation, enseignant-chercheur, personnalité engagée dans la gouvernance de l'enseignement supérieur et les politiques hospitalo-universitaires, le professeur Alain Bonnin avait été nommé comme vice-président recherche du directoire du CHU Dijon Bourgogne en 2020. Il succède aujourd'hui au professeur Yves Cottin qui occupait la fonction de président de la CME depuis 2011, secondé par le docteur Marie-Pierre Guenfoudi.



NOUVEAU MANDAT POUR LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE. Élu avec plus de 60 % des suffrages, Emmanuel Ronot succède à Bruno Herry à la présidence de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bourgogne Franche-Comté réunie le 11 octobre dernier en séance plénière à Dijon Congrexpo. Originaire de Côte-d'Or, âgé de 51 ans, Emmanuel Ronot dirige l'EPNAK, dans l'Yonne, établissement médico-social accueillant des enfants, des adolescents et des adultes handicapés, et contribuant à leur insertion sociale et professionnelle. « Président en responsabilité, en confiance, dans la continuité », Emmanuel Ronot, qui était mandaté par l'URIOPSS, a fait part de son vœu d'être « garant de l'exercice démocratique, respectant l'expression de tous, favorisant les éclairages extérieurs et la neutralité de la conférence ». Son engagement portera notamment sur une plus grande articulation des différentes commissions de la Conférence, sa visibilité, en particulier à travers l'organisation de débats publics pour « inscrire la CRSA dans la société », et un travail en proximité avec l'Agence régionale de santé. Félicitant le nouveau président issu du monde médico-social, le directeur général de l'Agence régionale de Santé, Pierre Pribile, a salué le « beau signal d'une mandature qui montrera que le système de santé sait s'occuper de la santé dans son intégralité, et pas seulement du soin ».

décideurs

ENTREPRISES

Les professionnels de la métallurgie des poudres visent l'Europe

Écosystème. Au Creusot (Saône-et-Loire), les professionnels de la métallurgie des poudres se regroupent au sein d'un nouveau réseau baptisé Excalibure.



A. CHEZIERE



JEAN-LUC PETIT



JEAN-LUC PETIT



A. CHEZIERE

Trois ambitions

◆ Connecter les acteurs industriels et de la recherche, publics comme privés

Si la filière de la métallurgie des poudres est en perpétuelle évolution et intéresse de nombreux laboratoires de recherche, publics comme privés, les industriels y sont encore peu sensibilisés et restent frileux. Pourtant, il s'agit de technologies d'avenir qui limitent l'utilisation des matières premières et permettent de réaliser des pièces homogènes, durables et robustes. En connectant les acteurs industriels avec le monde de la recherche, Excalibure veut faciliter les échanges entre ces deux mondes pour faire naître et incuber des projets communs, sans pour autant interférer dans les aspects juridiques et de conventionnement entre les deux parties qui sont gérés par des entités spécifiques.

◆ Fédérer tout un écosystème déjà existant en Bourgogne Franche-Comté

Le Creusot a rendez-vous avec son histoire. C'est dans ce bassin industriel reconnu, spécialisé dans les alliages métalliques, que s'installe le siège d'Excalibure. Des industriels de renom tels Framatome, Industeel (Arcelor Mittal), Thermodyn (Baker Hughes) ou Evamet y sont installés depuis plusieurs décennies. Plus largement, on retrouve de très nombreux acteurs de la métallurgie, publics comme privés, implantés en Bourgogne Franche-Comté.

◆ Animer une filière nationale "métallurgie des poudres au service des matériaux avancés"

Mettre en réseau les acteurs publics et privés impliqués de près ou de loin dans la métallurgie des poudres est une première étape. L'Agence Écosphère, à travers l'association Excalibure, a reçu mandat de la région Bourgogne Franche-Comté pour animer la filière. Supports d'information, veille scientifique, formation et animation du réseau : l'Agence Écosphère est chargée de construire un écosystème national capable de piloter l'essor de nouvelles technologies métallurgiques.



« Une terre, un roi » telle était la devise d'Excalibure, la célèbre épée du Roi Arthur. Au Creusot, c'est une autre arme que les professionnels de la filière de la métallurgie des poudres brandissent : celle d'un réseau public-privé, baptisé Excalibure, qui vise une dimension nationale voire européenne pour renforcer les professionnels du secteur.

LA MÉTALLURGIE DES POUDRES AU SERVICE DES MATÉRIAUX AVANCÉS

Utilisée dans l'aéronautique, l'automobile, la défense, le médical, la production d'énergies, la métallurgie des poudres permet la fabrication de pièces métalliques aux propriétés spécifiques, robustes et durables. Elle consiste à réaliser des pièces complexes et techniques offrant de grandes capacités mécaniques (résis-

tance, durabilité, corrosion).

Exploitée grâce à différentes technologies dont la Compression isostatique à chaud (CIC) qui fait l'objet du futur centre de recherche du programme Calhipso (voir encadré) et porté par l'Université de Bourgogne Franche-Comté qui ouvrira au Creusot en 2023. Pour les professionnels du réseau Excalibure : « Le choix de développer cette filière en Bourgogne Franche-Comté coule de source. Une grande majorité des acteurs français de la métallurgie, leurs fournisseurs et leurs prestataires y sont installés. La métallurgie et la mécanique constituent un secteur industriel fort de 52.000 salariés et 1.850 entreprises ».

UN NOUVEAU RÉSEAU PRO POUR DES TECHNOLOGIES DE POINTE

Destiné à faire connaître la filière, la développer et s'organiser, Excalibure ambitionne aussi de créer le lien

entre une industrie, pour le moment sceptique sur la technologie, et la recherche.

Pilotée par l'Agence Écosphère, Excalibure regroupe une cinquantaine d'acteurs identifiés pour intégrer

l'association. Les adhérents se réuniront début 2022 pour élire leur bureau et parmi eux, le premier président d'Excalibure.

ANTOINE GAVORY

Calhipso, un atout pour la filière

En lançant officiellement le 13 avril la plateforme Calhipso (cf. Journal du Palais n°4756 daté du 26 avril au 2 mai 2021), Le Creusot s'engage sur le front de la recherche métallurgique internationale et illustre le renouveau industriel de la Bourgogne Franche-Comté. Objectif affiché de cette nouvelle structure : défendre, promouvoir et développer la recherche autour de la Compression isostatique à chaud (CIC), un procédé de fabrication à base de poudre fine qui permet d'éviter la porosité des matériaux et leur confère des propriétés inégalées en matière de précision et de durée. Conçue en partenariat avec l'université de Bourgogne et des partenaires privés, Calhipso entend servir de levier de développement international à une compétence locale qui réunit les acteurs et les savoir-faire de ce nouveau processus de fabrication. L'ouverture de cette plateforme nationale est prévue pour 2023, pour un coût de 1,6 million d'euros.

ANTONIN TABARD

Emploi. Profitant d'une embellie dans la crise des semi-conducteurs qui freine l'activité automobile, notamment, depuis plusieurs mois, le groupe automobile Stellantis rappelle 600 intérimaires sur son site de Sochaux, dans le Doubs. Ce renfort vise à remettre en place une équipe de nuit dès le 6 décembre prochain afin de retrouver un niveau de production plus intense.

Stellantis rappelle 600 intérimaires à Sochaux

Le constructeur automobile mondial Stellantis, né de la fusion de groupe PSA et de FCA en janvier 2021, produit 14 marques de véhicules de Citroën à Peugeot en passant par Alfa Romeo, Fiat ou encore Maserati. Le site de Sochaux dans le Doubs réalise pour sa part les modèles 3008 et 5008 Peugeot. Confrontée à la pénurie de semi-conducteurs en provenance d'Asie depuis le début de l'été, l'usine a dû revoir son mode d'organisation. « Au début, on chômait un à deux jours par semaine puis en septembre, la direction a décidé de suspendre l'équipe de nuit pour concentrer son activité uniquement sur deux équipes », détaille un porte-parole du groupe. Ainsi, la production est tombée de 1.200 véhicules par jour à 800. Après dix semaines sur ce modèle, sans avoir à stopper la production, Stellantis a décidé de remettre en place son équipe de nuit en rappe-



Le site de Sochaux va pouvoir à nouveau tourner avec son équipe de nuit et produire environ 1.200 véhicules par jour contre 800 avec une organisation à deux équipes.

lant 600 intérimaires à partir du 6 décembre. « Nous allons privilégier les opérateurs de montage qui ont déjà travaillé avec nous, qui sont formés mais nous pouvons aussi accueillir d'autres profils, habiles manuellement, que nous formerons pendant deux à trois semaines dans notre école. » Ces collaborateurs viendront ainsi renforcer les

effectifs en place soit 6.800 salariés en CDI.

UNE EMBELLIE, PAS UNE SORTIE DE CRISE

Toujours confronté à des difficultés d'approvisionnement en semi-conducteur, le porte-parole rappelle leur rôle indispensable dans la conception d'un véhicule. « Nous les utilisons dans la

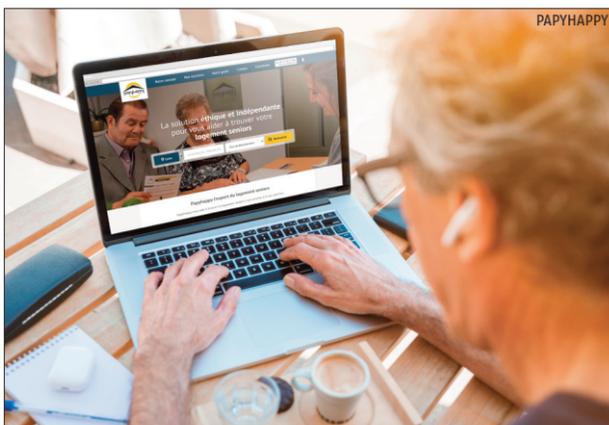
BSI, le boîtier de servitude intelligent, ordinateur qui pilote les fonctions électroniques de la voiture. Mais ils sont aussi présents dans les compteurs par exemple. » Ainsi, plusieurs milliers de semi-conducteurs interviennent dans la fabrication d'une voiture. Si cette crise n'est pas terminée, Stellantis profite d'une embellie pour reprendre la production et répondre aux commandes clients pour lesquelles les mois d'attente s'accumulent. « Notre service logistique en charge de la supply chain a réussi à sécuriser les approvisionnements pour nos équipementiers et nous donner un peu plus de visibilité. » Dans la même dynamique, Stellantis va rouvrir son site d'Eisenach en Allemagne, fermé lui depuis le mois de janvier pour les mêmes raisons, avec un mois d'avance sur les prévisions afin de reprendre la production de l'Opel GrandLand X.

NADÈGE HUBERT

Développement. Entreprise icaunaise de la Silver économie spécialiste de la lutte contre l'isolement des seniors, PapyHappy signe une nouvelle levée de fonds pour accélérer son développement en France et en Europe.

PapyHappy lève un million d'euros et poursuit son développement

A l'heure où la natalité baisse, le nombre de personnes âgées ne cesse de croître, et les seniors sont de plus en plus nombreux à se retrouver isolés et à subir une mort sociale. C'est face à ce constat qu'il y a maintenant cinq ans, Joachim Tavares a décidé de créer PapyHappy. Après une première levée de fonds de 1,5 million d'euros fin 2018, l'entreprise icaunaise qui a désormais fait ses preuves auprès des acteurs de la Silver économie souhaite aujourd'hui se structurer avec un conseil stratégique et une seconde levée de fonds. « Cela est partie d'une réflexion que nous avons eue avec Bpifrance et nos anciens actionnaires, confie le fondateur de PapyHappy, Joachim Tavares. Alors que nous avons



Depuis sa création, PapyHappy lutte contre l'isolement des seniors en proposant une plateforme de recherche de logements spécialisés.

toujours privilégié les personnes, nous avons opté pour une nouvelle levée de fonds afin de renforcer notre expertise et notre accompagnement, tout en accélérant notre développement sur le marché français mais aussi plus largement sur

le marché européen ».

UN MILLION D'EUROS POUR DE NOUVEAUX OUTILS DIGITAUX

Avec le soutien de ses anciens actionnaires comme Groupama Paris Val de Loire, mais aussi de nouveaux investis-

seurs à l'image de Jean-Bastien Beslay (Trusteam Finance) et Sébastien Bearez (BJ Invest private equity), PapyHappy a levé un million d'euros supplémentaires. « Nous allons ainsi pouvoir continuer à développer notre plateforme et nous souhaiterions aussi lancer de nouvelles solutions d'accompagnements digitaux, détaille Joachim Tavares. Nous travaillons actuellement avec des collectivités comme Joigny pour mettre à disposition des seniors des outils numériques pour lutter contre l'isolement ». Si cette nouvelle levée de fonds bénéficiera principalement au marché français, elle permettra aussi de relancer le marché espagnol d'ici janvier 2022.

ANTONIN TABARD

♦ papyhappy.fr

La démarche commerciale en question

EN COLLABORATION AVEC GUILLAUME PETITJEAN, DIRIGEANT DES ENTREPRISES DIJONNAISES DE CONSEIL EN STRATÉGIE COMMERCIALE SUXECO ET 1^{ÈRE} GÂCHETTE.



Comment aborder les faiblesses du produit/service proposé sans faire fuir le client/prospect ?

Le point de départ, pour répondre à cette question, c'est d'être conscient que nos produits/services, ont des forces et des faiblesses. Celles-ci varient en fonction des utilisateurs, des usages et de nombreux paramètres. C'est l'une des raisons pour laquelle il est essentiel de s'intéresser objectivement et avec honnêteté à son prospect, afin de découvrir ses attentes et besoins réels.

Tout d'abord, même si notre offre présente trop de faiblesses, le premier objectif est de développer une relation de confiance, donc l'inverse de faire fuir notre interlocuteur. Si l'on ne collabore pas à court terme, en revanche, il peut nous recommander, nous orienter vers de nouveaux contacts ou tout simplement faire appel à nous pour de futurs projets.

L'importance de développer une relation de confiance, tient dans le fait que notre interlocuteur voit en nous un professionnel crédible et honnête. C'est important pour aborder les avantages et points faibles de notre offre, par rapport à son besoin et de se positionner comme un partenaire fiable, ayant un avis objectif, pour l'aider dans son choix. Si notre interlocuteur ne les aborde pas, on peut également se poser la question de l'utilité d'évoquer les points faibles de notre solution. Est-ce vraiment utile ? Ce n'est effectivement pas du mensonge, mais c'est tout de même de la dissimulation, aussi, est-ce professionnel ?

En conclusion, il ne faut pas avoir peur des faiblesses de notre offre, car l'honnêteté, le respect et la loyauté sont des forces. Ce qui compte, c'est le relationnel que l'on développe avec nos clients et prospects, afin d'être considéré comme un professionnel fiable, qu'ils peuvent recommander ou avec lequel ils pourront travailler sur un futur projet.

COLLECTIVITÉS

Dijon métropole inaugure sa centrale solaire

Énergie. Dijon métropole et EDF Renouvelables ont inauguré, jeudi 25 novembre, la nouvelle centrale photovoltaïque de Dijon-Valmy. D'une puissance installée de près de 15 MWc et financée en partie par les riverains, elle a été installée sur l'ancien centre d'enfouissement technique de Dijon.



EDF RENOUVELABLES

Avec ses 43.000 panneaux photovoltaïques, la nouvelle centrale solaire de Dijon-Valmy, inaugurée par Dijon métropole et EDF Renouvelables jeudi 25 novembre, devrait produire chaque année suffisamment d'électricité pour répondre aux besoins de quelque 8.000 habitants, soit plus de 5 % de la population de Dijon.



Jeudi 25 novembre a été inaugurée la nouvelle centrale solaire de Dijon-Valmy, un projet initié en 2017 par la métropole dijonnaise, en collaboration avec EDF Renouvelables. « Je suis particulièrement fier que la métropole fédère autour d'elle des partenaires industriels de premier plan, témoigne François Rebsamen, maire de Dijon et président de Dijon métropole. Notre métropole à haute qualité de vie est un formidable levier d'attractivité et de transformation, et elle le prouve au quotidien par les choix qu'elle effectue et les projets qu'elle met en œuvre, grâce notamment à notre engagement particulièrement résolu autour de la production d'énergies renouvelables. La centrale photovoltaïque de Dijon-Valmy va permettre de renforcer notre mix énergétique pour créer un écosystème ver-

teux et durable qui réponde aux multiples défis de la transition écologique ». Située au nord de Dijon, cette nouvelle centrale occupe une surface de 16 hectares, pour une puissance installée de quelque 15 mégawatt-crête. Grâce aux 43.000 panneaux photovoltaïques, l'électricité renouvelable produite chaque année contribuera à répondre aux besoins en électricité de 8.000 habitants, soit plus de 5 % de la population de Dijon.

UN PROJET PARTICIPATIF IMPLIQUANT JUSQU'ÀUX DIJONNAIS

« La centrale solaire de Dijon participe à la dynamique régionale forte autour des énergies renouvelables, explique Yves Chevillon, directeur régional du groupe EDF en Bourgogne Franche-Comté. De par son emplacement unique au cœur de la métropole, elle va nous permettre également de faire de la pédagogie sur les métiers de la transition énergétique

auprès des jeunes et valoriser les innovations mises en œuvre par EDF Renouvelables sur ce projet ». Installé sur l'ancien centre d'enfouissement technique de Dijon - fermé en 2018 et réhabilité par la métropole au cours de l'été 2020 -, ce projet photovoltaïque produit ses premiers kilowatt-heures depuis le mois d'octobre. Un site qui a amené son lot de contraintes, puisque pour respecter l'intégrité de la couverture du centre d'enfouissement, les fondations des panneaux photovoltaïques, de types gabions, ont été posées sur le sol, et les voiries comme les plateformes qui ont permis la construction n'ont pas été enterrées mais renforcées et surélevées par rapport au terrain. Pour Bruno Bensasson, directeur exécutif du groupe EDF en charge du pôle énergies renouvelables et président-directeur général d'EDF Renouvelables, « La centrale photovoltaïque de Dijon est le fruit d'un travail étroit

entre Dijon métropole et EDF Renouvelables. Elle témoigne concrètement de l'ambition de Dijon métropole à être à haute qualité environnementale. Cette installation illustre cette volonté d'avancer ensemble pour contribuer à la transition énergétique. Elle s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan solaire du Groupe [qui vise à faire d'EDF un des principaux acteurs de l'énergie solaire en France, avec 30 % de part de marché d'ici 2035, Ndlr] ».

Au printemps 2020, une campagne de financement participatif avait été mise en place pour permettre aux habitants de la métropole de Dijon d'investir dans la centrale photovoltaïque. Cette campagne de financement a été un succès puisqu'elle a permis à une soixantaine de riverains de Dijon métropole de contribuer à hauteur de 200.000 euros dans ce projet de proximité.

ANTONIN TABARD

Le solaire en BFC

À l'occasion du dernier appel d'offres solaires de la Commission de régulation de l'énergie, dit "appel d'offres CRE 4.10", EDF Renouvelables, via sa filiale Luxel, a remporté trois projets de centrales solaires au sol dans le département de Saône-et-Loire, renforçant ainsi sa présence en Bourgogne Franche-Comté. Les projets verront le jour à Sennecey-le-Grand (27.600 panneaux sur 13 hectares pour une puissance de 15 MW), à Saint Forgeot (14.600 panneaux sur neuf hectares pour une puissance de huit mégawatt) et à Montchanin (9.400 panneaux sur sept hectares pour une puissance de cinq mégawatt).

A. T.

Relance. Suite au second appel à projets national en faveur du recyclage des friches et du foncier artificialisé, dans le cadre du plan France relance, 15 projets ont été retenus en région.

Quinze nouveaux projets de recyclage de friches en région

Complexité et coût élevé des actions de reconversion à mener, problèmes de pollution... la reconversion de bâtiments ou emprises foncières libérés suite à la fermeture d'un site constituent un enjeu fort d'aménagement. Face à cette situation, le gouvernement a créé un fonds de recyclage des friches et du foncier artificialisé. L'enveloppe dédiée à ce fonds s'élevait initialement à 300 millions d'euros et a été revalorisée à 650 millions d'euros au total grâce à un abondement complémentaire annoncé par le Premier ministre le 17 mai dernier. En Bourgogne Franche-Comté, le second appel à projet s'est déroulé du 15 juillet au 19 septembre. Sur 38 dossiers déposés, 15 projets ont été retenus pour un montant



de 11.896.394 euros de subventions. La totalité des dossiers permettront de créer soit des logements soit des activités économiques, soit les deux à la fois, et un tiers des dossiers comporte également de la création d'équipements publics. C'est au total en 2021 une enveloppe de 22,8 millions d'euros qui a été

mobilisée en Bourgogne Franche-Comté sur le recyclage foncier des friches. Répartis sur tous les départements de la région, les projets des 15 lauréats permettront de requalifier près de 31,55 hectares de friches et de produire 45.984 mètres carrés de logements dont 23,4 % de logements sociaux, 37.597 mètres carrés

de surfaces dédiées à des activités économiques et 13.057 mètres carrés d'équipements publics.

Plus de 73 % de ces projets sont inscrits dans les dispositifs Petites villes de demain ou Action cœur de ville, et près de 87 % sont inscrits dans au moins un dispositif contractuel avec l'État (Petites villes de demain, Action cœur de ville, mais aussi opération de revitalisation du territoire, projet partenarial d'aménagement, territoires d'industrie...).

Le fonds friches a bien sûr vocation à accompagner des projets de qualité et ce sont ainsi près de 47 % des projets lauréats qui font preuve d'une grande ambition environnementale et font l'objet de labels ou autres certifications en ce sens.

en bref

A. T.

Prévention

BESANÇON MOBILISÉE DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.

Chaque année, 225.000 femmes sont victimes de violences physiques ou sexuelles au sein du couple. Par ailleurs, la crise du coronavirus a augmenté les signalements de violences conjugales pendant les deux confinements (+ 60 %).

Face à cette urgence, la ville de Besançon s'associe au collectif #NousToutes dans la mise en place d'une campagne de prévention contre les violences conjugales. À l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes jeudi 25 novembre, 10.000 sacs à pains ont été distribués au sein de 30 boulangeries bisontines. Au recto, l'emballage dévoilait un « violentomètre », outil reconnu qui permet de mesurer le degré de violence dans un couple à partir d'exemples concrets du quotidien. Le verso de l'emballage contenait quant à lui les numéros utiles à composer par les victimes.

Fréquentées par un grand nombre de citoyens et ouvertes une grande partie de la journée, les boulangeries sont des lieux stratégiques pour prévenir et sensibiliser à cette cause. La baguette de pain devient ainsi un instrument de prévention en communiquant les dispositifs d'accompagnement existants.

Pas moins de 130 mairies auront été associées afin de lever les fonds nécessaires à l'impression de 615.000 sacs à pain et les distribuer auprès de 3.500 militants répartis sur tout le territoire. Pour l'occasion, Elise Aebischer, adjointe à la maire et Valérie Haller, conseillère municipale déléguée, se sont jointes à l'association Solidarité femmes pour distribuer les premiers sacs à la boulangerie Figard, jeudi 25 novembre matin.

ANNONCES IMMOBILIÈRES

NOTRE SÉLECTION
en immobilier d'entreprise dans l'agglomération dijonnaise

CBRE|IMPACT
Membre indépendant du réseau CBRE
www.impact-cbre.fr

ACTIVITÉS



DIJON SUD - A LOUER
ZI Longvic
Deux cellules d'activité de 135 m² environ chacune disponibles au sein d'un ensemble immobilier plus grand. Possibilité de relier les deux cellules. Accès aisé depuis la rocade Sud. Disponibilité immédiate.
DPE Non fourni Ref 21.0761

COMMERCE



DIJON CENTRE - A LOUER
Centre-ville
Emplacement Premium. Local commercial à usage de bureaux en parfait état d'une surface développée de 140 m² environ. Grande vitrine sur rue passante. Transports en commun à proximité. Disponibilité à convenir.
DPE Non fourni Ref 21.1628

ACTIVITÉS



DIJON EST - A VENDRE
Chevigny Saint Sauveur
Ensemble immobilier indépendant de 800 m² environ à usage d'activité bâti sur un terrain de 3.904 m² environ dans la ZAC des Terres Rousses. Disponibilité à convenir.
DPE Non fourni Ref 21.1632

CBRE|IMPACT
Membre indépendant du réseau CBRE
2 avenue de la Découverte
21000 DIJON
dijon@impact-cbre.fr **03 80 51 71 71**

TRANSACTION DROIT AU BAIL
GESTION COMMERCES RÉSEAU
ANNONCES IMMOBILIÈRES
GUIDE VENTE LOCAUX BIENS LOCATION
COMMERCIAUX BUREAUX ENTREPRISES

OPTIMISEZ L'IMPACT DE VOS ANNONCES IMMOBILIÈRES !



- Lectorat ciblé
- Visibilité récurrente
- Diffusion régionale
- Tarifs attractifs...

Fabrice GUILBERT
03 80 68 23 68
06 17 64 10 57
regiepublicitaire.jdp@forumeco.com
forumeco.com

Le Journal du Palais
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Notre force, créer du lien.

Opinions

Une catastrophe industrielle pour la région

MARIE-GUITE DUFAY, PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Marie-Guite Dufay, présidente de la région Bourgogne Franche-Comté, a réagi à l'annonce de la fermeture du site du groupe Benteler à Migennes, intervenue jeudi 18 novembre matin lors d'un CSE extraordinaire. Quatre-cents emplois sont menacés.

« C'est un terrible coup de massue pour Migennes, pour l'Yonne et pour toute la région. J'apporte mon soutien plein et entier aux salariés et je me tiens à la disposition des organisations syndicales et des élus locaux. La démarche n'est pas acceptable. L'équipementier allemand m'avait confirmé ne pas vouloir fermer le site et qu'aucun plan de sauvegarde de l'emploi n'était envisagé ! Nous étions d'ailleurs en relation avec la direction du site il y a de

cela quelques jours pour finaliser une possible offre de reprise ; la région s'étant engagée à accompagner, aux côtés de l'État, tout repreneur afin de garantir la pérennité du site et des emplois. Face à cette catastrophe industrielle, l'État doit convoquer en urgence les protagonistes et demander des explications aux constructeurs automobiles qui ne souhaitent pas assurer de nouvelles commandes. À l'heure où le gouvernement clame haut et fort le principe de relocalisation industrielle c'est le moment de prouver qu'après les discours il y a des actes. À l'heure où le gouvernement parle beaucoup de la reconquête de notre souveraineté économique, il ne peut assister à une telle perte de compétences. J'ai interpellé, Agnès Pannier-

Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, pour qu'elle déclenche immédiatement le dispositif "choc industriel". Dans le cadre du programme "Territoire d'industrie", il permet au territoire de bénéficier d'un accompagnement renforcé de la part de l'État afin d'aider prioritairement tout projet de développement économique. »

La région a mandaté son Agence économique régionale afin de redoubler d'efforts dans la recherche d'un possible repreneur d'ici l'ouverture du PSE.

Marie-Guite Dufay a demandé à son vice-président à l'économie et à l'emploi, Nicolas Soret, de rencontrer jeudi 18 novembre après-midi l'équipe de direction et les salariés.

Jean-Jaurès, le passage infernal !

ASSOCIATION CONSOMMATION, LOGEMENT ET CADRE DE VIE (CLCV) DE CÔTE-D'OR

Depuis plusieurs mois maintenant, les locataires et propriétaires de l'îlot du passage Jean-Jaurès, à Dijon, subissent la pression et le vandalisme de dealers et guetteurs au sein de cet ensemble immobilier. Bien qu'une réunion ait eu lieu le 19 juillet sur place avec le syndic et l'ensemble des acteurs (bailleurs sociaux, propriétaires), la situation sur place ne fait qu'empirer. Il est à noter que malgré l'invitation envoyée par le syndic, ni les services de police ni ceux de la mairie n'ont donné suite, au grand dam des acteurs de ce dossier.

Pour la CLCV de Côte-d'Or, ni les locataires ni les propriétaires n'ont à subir plus longtemps l'insupportable, voir l'inacceptable. Vendredi 26 novembre, nous avons manifesté notre mécontentement devant Grand Dijon

Habitat. S'en suivront plusieurs manifestations, dont celle du samedi 4 décembre, devant les sièges de plusieurs acteurs de ce dossier (Habellis, Orvitis, CDC Habitat, et Oralia le syndic).

La CLCV de Côte-d'Or souhaite la validation rapide des devis de mise en sécurité du parking silo, ainsi que la mise en place d'un système de vidéosurveillance. Nous demandons également la réparation immédiate des portes d'accès au parking, ainsi que dans les résidences et la remise en conformité de la sécurité incendie dégradée à la suite d'actes de vandalisme.

Pour parer au plus urgent, au regard de la situation explosive sur place, la CLCV de Côte-d'Or rejoint l'idée des locataires et demande la mise en place de ronde de vigiles pour dissuader les dealers de s'installer sur le parking

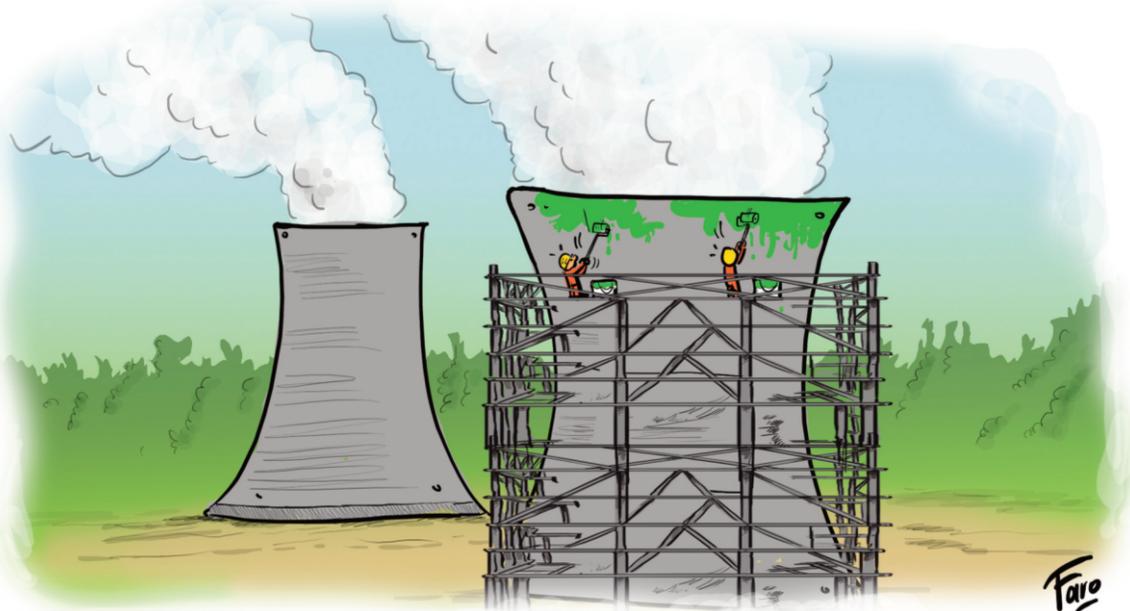
silo mais aussi dans les communs des bailleurs sociaux : Grand Dijon Habitat, Habellis, CDC Habitat, et Orvitis.

Nous regrettons le manque de volontarisme de la part de la mairie et des services de police sur ce dossier, leur absence à la réunion organisée par le syndic le 19 juillet en est l'exemple même. Il serait donc judicieux que tous les acteurs de ce dossier se réveillent avant que la colère n'explode.

Enfin, dans le contexte actuel où l'extrême-droite surfe sur la misère et la haine, la CLCV appelle tou.te.s les participant.e.s à ne pas se tromper d'ennemis. Les quelques personnes en cause ne sont pas représentatives de l'ensemble des habitant.e.s des quartiers concernés, qui eux doivent subir les incivilités incessantes.

Le regard de Faro

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : ENFIN DU CONCRET.



L'édito

PAR ANTONIN TABARD

Les Français et l'épargne... avec modération et sans risque ?



Cette semaine, le Journal du Palais revient sur une question, celle de l'épargne. La crise sanitaire et les confinements à répétition ne sont pas restés sans effet sur la consommation

des Français et leur pouvoir d'achat. Toutefois, si le taux d'épargne brut des ménages français est largement supérieur aux autres pays de l'Union européenne (15 % contre 10 % en moyenne), le modèle d'investissement laisse peu de place à la rentabilité, privilégiant la sécurité. Face à ce constat, l'activité de gestion de patrimoine a son rôle à jouer pour démocratiser l'ensemble des placements possibles. Des assurances-vie au plans épargne retraite, en passant par les actifs financiers en actions, le secteur est en pleine mutation et l'économie décarbonée est un véritable enjeu d'avenir. Objectifs ? Se protéger et protéger ses proches, mais aussi faire fructifier son patrimoine. Pour mieux appréhender ce sujet et ses spécificités, le Journal du Palais est allé à la rencontre des acteurs de la gestion de patrimoine. Conseils, analyses et décryptages à découvrir dans notre nouveau dossier thématique à partir de la page 8.

Le coin bouquins

L'ENTREPRISE A BESOIN DE GENS HEUREUX.

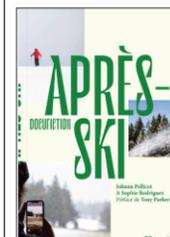


Le développement du secteur numérique a modifié notre vie quotidienne. Nous sommes en train de vivre un changement comparable à la révolution industrielle à « grands coups » d'intelligence artificielle et de big data. Ce domaine a également eu énormément d'impact sur

l'entreprise et son fonctionnement. Internet a facilité les procédures de recrutement. Le chercheur d'emploi s'y retrouve également : des applications sur Smartphone permettent de postuler en quelques secondes sur différents postes là où auparavant, il fallait compter des heures de recherche via des revues spécialisées et d'écriture de lettres de motivations. L'intelligence artificielle apporte aussi des solutions novatrices en matière de formation et peut améliorer significativement les conditions de travail. Cependant, disposer d'une multitude de données demande souvent de pouvoir s'assurer de leur sécurisation. Est-ce que le « big data » est réellement positif en termes RH ? Pas si sûr. Quant à l'intelligence artificielle, qui promet de se passer de l'humain dans le processus de décision, pourra être le cauchemar des entrepreneurs et salariés de demain.

♦ VA Éditions Presses de la Cité, 204 pages, 18 euros.

APRÈS-SKI.



Entre documentaire brut et fiction poétique, Après-ski retrace les vacances au ski de trois urbains en quête de loisirs en altitude et de neige facile. Mais rien ne se déroule comme prévu et cette semaine va se transformer en une micro-aventure à la découverte de la montagne et des gens qui y vivent. Sous un angle moderne et décalé, Après-ski donne à voir la montagne telle qu'elle est, tout en interrogeant le futur des sports d'hiver et le rapport qu'entretiennent les touristes à cet univers si particulier, ce monde en soi.

♦ Éditions Glénat, 240 pages, 19,95 euros.

SPÉCIAL GESTION DE PATRIMOINE



LA GESTION DE PATRIMOINE face au défi de la démocratisation

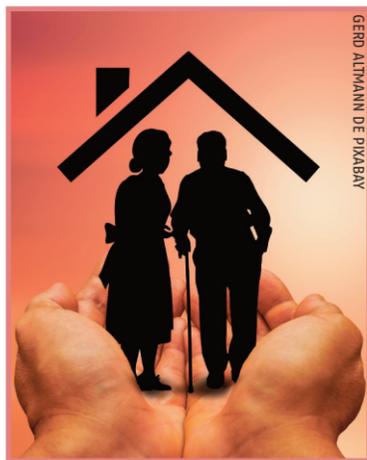
TEXTES DU DOSSIER : MILTINE GUINET

Se protéger. Une priorité pour les épargnants face au sentiment accru d'inquiétude depuis le début de la pandémie de Covid-19.

C'est en tous cas ce qu'a mis en évidence une étude menée par Harris Interactive pour les Notaires de France en fin d'année 2020. Pour 74 % des sondés, le patrimoine est une préoccupation majeure devant la retraite (75 % des personnes interrogées) et le logement (pour 78 % des enquêtés). La baisse de revenus subie par certains ménages suite aux mesures mises en place pour lutter contre la propagation du virus ou encore la crainte de perdre son emploi et par extension, son niveau de vie, expliquent ce besoin de protection. L'étude a par

ailleurs révélé que le « besoin de protéger sa retraite » est particulièrement élevé chez les 35-49 ans. En matière de protection, l'anticipation est donc la règle. De nombreuses solutions d'épargne et d'investissement existent en la matière mais parmi la diversité de produits proposés et les situations propres à chacun, le conseil en gestion de patrimoine a un rôle majeur à jouer. En effet, ce sont les conseillers en gestion de patrimoine qui pourront déterminer la solution la plus adaptée aux objectifs donnés après avoir réalisé un bilan patrimonial. Ce contexte pourrait donc amener à une démocratisation massive de la gestion de patrimoine en France qui souffre encore de préjugés et d'une méconnaissance de la part des épargnants.

En effet, si le taux d'épargne brut des ménages français est largement supérieur aux autres pays de l'Union européenne puisqu'il avoisine les 15 % quand il se situe autour de 10 % dans les autres pays, le modèle d'investissement semble peu performant puisqu'il favorise la sécurité à la rentabilité. Les Français ont effectivement tendance à favoriser l'épargne de court et moyen terme plutôt que l'allocation d'actifs en actions. Quand les ménages médians en Europe détiennent 13 % de leurs actifs financiers en actions, les ménages médians en France se contentent de seulement 8 % d'allocations en actions, limitant ainsi la performance sur le long terme des investissements financiers. Pour expliquer cette différence, certains professionnels pointent le retard français et culturel ●●●



GERD ALTMANN DE PIABAY



LA GESTION DE VOTRE PATRIMOINE MÉRITE LE MÊME ENGAGEMENT



QUE LA GESTION DE VOTRE ENTREPRISE.

Votre chargé d'affaires entreprise et votre conseiller en Banque Privée se mobilisent pour construire avec vous la stratégie patrimoniale qui répond à vos objectifs financiers, professionnels et familiaux.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



BANQUE PRIVÉE

Renseignez-vous auprès de votre Caisse Régionale de Crédit Agricole.

11/2021 - K30113 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty Images. BETC

●●● en matière de démocratisation de la gestion d'actifs. L'accès aux services de gestion de patrimoine reste majoritairement réservé aux patrimoines financiers les plus élevés, supérieurs à 100.000 euros. De plus, le fonctionnement individualisé du service nécessitant la mobilisation d'un conseiller n'est pas gratuite. S'adresser aux cibles jeunes, moins aisées et peu familières des produits d'épargne semble s'imposer comme une priorité. C'est d'ailleurs le crédo de la start-up Yomoni, première société française de gestion de portefeuille totalement accessible en ligne. Fondée en 2015, cette dernière est agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et offre de nombreux atouts pour les jeunes épargnants ou les Français peu impliqués en matière de placements. Yomoni accompagne les investisseurs particuliers dans leur recherche de performance financière sur le long terme avec une prise de risque optimisée et des frais réduits. À partir de 1.000 euros d'épargne, l'argent est placé dans un portefeuille diversifié avec une visibilité totale sur les actions. L'autre avantage réside dans les frais qui sont deux à trois fois plus faibles que ceux pratiqués par les banques traditionnelles. En proposant de faire fructifier l'épargne de ses clients avec une offre de gestion simple, accessible et personnalisée, et des frais parmi les moins élevés du marché, la start-up semble avoir une longueur d'avance sur un enjeu qui pourrait rapidement s'imposer dans le secteur de la gestion de patrimoine.

LA FIÈVRE DES MARCHÉS

Après une année 2020 très volatile notamment en raison des incertitudes liées à la pandémie de Covid-19, on a pu constater une hausse globale sur la plupart des places financières mondiales. « L'année 2021 a

suivi cette tendance haussière et cela s'explique par trois facteurs : le risque lié à la crise sanitaire s'est dissipé notamment en raison de la campagne de vaccination qui a offert une meilleure visibilité sur la gestion de crise, les entreprises privées ont été plus résilientes qu'en début de crise et enfin, les banques centrales ont mené des politiques extrêmement accommodantes en pratiquant notamment des taux bas. De fait, de nombreux épargnants ont investi dans des actions sur les marchés. L'autre point positif à noter sur l'année 2021 réside dans les excellents résultats, en tous cas supérieurs aux prévisions, des entreprises européennes et

« Si on estime que les pertes de bénéfices s'élevaient à 45 % en 2020, les entreprises ont, à l'inverse, enregistré une croissance de 97 % en 2021. On note toutefois des disparités en fonction des secteurs et, en cette fin d'année 2021, les interrogations se portent sur la pérennité dans le temps de ces hausses de marchés pour les entreprises européennes. »

Thomas Deza,
conseiller en banque privée,
Société Générale Private Banking en Franche-Comté

américaines. Dès le début de l'année 2021, les entreprises ont bien rebondi. Si on estime que les pertes de bénéfices s'élevaient à 45 % en 2020, les entreprises ont, à l'inverse, enregistré une croissance de 97 % en 2021. On note toutefois des disparités en fonction des secteurs et, en cette fin d'année 2021, les interrogations se portent sur la pérennité dans le temps de ces hausses de marchés pour les entreprises européennes », observe Thomas Deza, conseiller en banque privée pour la Société Générale Private Banking ●●●



CONSEIL EN CESSION & ACQUISITION DE PMI & PME INGENIERIE FINANCIERE

SYNERCOM FRANCE

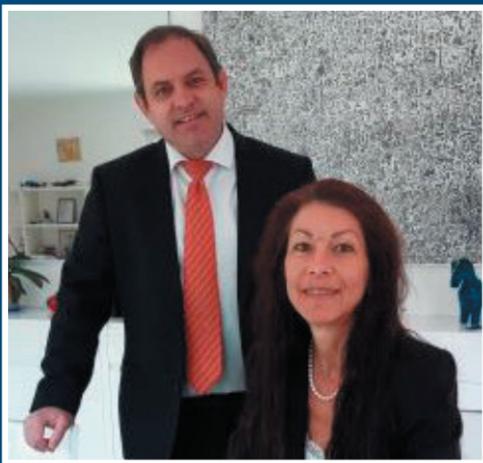
VOTRE CONSEIL TRANSMISSION

Un réseau de 8 cabinets permettant de couvrir le territoire national

Plus de 30 ans d'expérience dans la transmission de PME

Plus de 1 200 opérations réussies dans tous les secteurs d'activité : BTP, industrie, distribution, services

Un des leaders français indépendants de la transmission des PME de 1 à 30 M€ de CA et pour des valorisations comprises entre 0.5 et 20 M€



NOS SERVICES

- Diagnostic du projet
- Evaluation d'Entreprises
- Organisation du marché des cédants et des repreneurs
- Accompagnement des négociations

NOS MOYENS

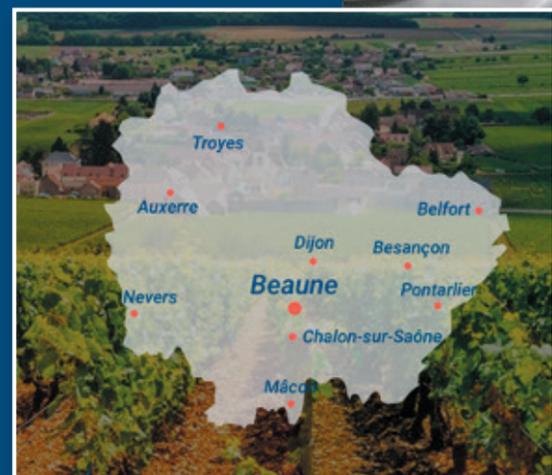
- Un groupe national indépendant constitué d'associés et de consultants
- Une déontologie professionnelle et un succès fondés sur la confidentialité et la qualité des services
- Un réseau d'experts au service de nos clients : avocats d'affaires, experts-comptables, notaires, assureurs, banquiers d'affaires et gestionnaires de patrimoine...

SYNERCOM FRANCE CENTRE EST :

Jean-Daniel TRESCH
jdtresch@synercom-france.fr
06 85 13 77 54

Sarah TRESCH
stresch@synercom-france.fr
06 80 37 20 60

www.synercom-france.fr



●●● en Franche-Comté.

Les professionnels du secteur appellent donc à la prudence d'autant plus que la pandémie de Covid-19 a sensiblement affecté l'économie mondiale. Concernant l'industrie financière, la crise sanitaire a notamment eu pour effet d'accélérer les tendances qui se dessinaient dans le secteur de la gestion de patrimoine.

LE SECTEUR FINANCIER EN PLEINE MUTATION

Parmi les grandes mutations, on peut d'abord citer la



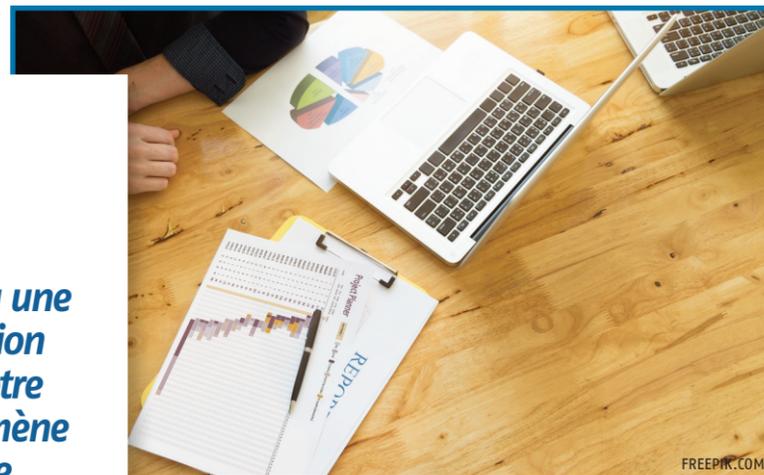
transition numérique, à marche forcée, de la profession. En effet, le manque d'outils technologiques a souligné les limites du secteur bancaire et de la gestion de patrimoine. C'est d'ailleurs ce qui explique, en partie, l'épargne record des Français (soit plus de 267 milliards d'euros depuis le premier trimestre 2020) puisque, faute d'anticipation en matière de digitalisation, les acteurs financiers, qu'il s'agisse des banques traditionnelles et privées ou des conseillers en gestion de patrimoine, n'ont pas pu répondre à toutes les demandes de leurs clients. Dans un premier temps seulement puisque rapidement, se sont développés les rendez-vous en visioconférence ainsi que les systèmes de signatures électroniques. Cette rapide adaptation a sans aucun doute permis le maintien de

« Nous assistons à une véritable révolution digitale dans notre métier. Ce phénomène est lié à la crise sanitaire. »

Valérie Chays,
directrice associée,
cabinet Cyrus Conseil à Dijon

l'activité lors des périodes de confinements et devrait se poursuivre.

Valérie Chays, directrice associée au cabinet Cyrus Conseil à Dijon dresse ce constat : « Nous assistons à une véritable révolution digitale dans notre métier. Ce phénomène est



lié à la crise sanitaire. L'humain a une grande importance dans nos missions mais nous nous sommes effectivement aperçus qu'on pouvait traiter énormément de choses à distance. De nombreux rendez-vous initialement programmés en physique ont pu se faire en visioconférence, la signature électronique qui était très peu utilisée avant la pandémie s'est largement développée jusqu'à devenir un réflexe aujourd'hui... En effet, qu'il s'agisse de l'entrée en relation avec les clients, de la réalisation de leur profil investisseur, de l'élaboration d'une lettre de mission ou encore d'une stratégie de développement, tout est désormais fait via la signature électronique. C'est notamment grâce à ces outils que nous avons réussi à maintenir le contact avec nos clients et poursuivre nos activités. On peut aussi ajouter que ces outils distanciels offrent l'avantage de permettre le développement d'affaires éloignées de notre cabinet physique ».

INVESTIR EN FONCTION DE SES CONVICTIONS

Autre tendance qui se profile dans l'univers de la gestion

CYRUS
conseil

Gestion Privée
Gestion de Fortune
Family Office

Ensemble, donnons du sens
à votre patrimoine

10 Rue Paul Verlaine - 21000 Dijon

T. 03 80 78 06 72

www.cyrusconseil.fr



CYRUS CONSEIL S.A.S au capital de 1 074 001,60 EUROS - RCS PARIS B 350 529 111 - 50 boulevard Haussmann - 75009 Paris
Adhérente de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07001194 en qualité de : Courtier en assurance - Courtier en opérations de banque et services de paiement - Conseiller en investissements financiers. Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce, carte n° CPI 7501 2018 000 029

de patrimoine, l'épargne verte.

Si jusqu'à très récemment, le modèle qui prévalait en gestion de patrimoine découlait des Trente-Glorieuses avec une stratégie au service de la croissance, le premier sommet de la Terre de Stockholm en 1972 et celui de Rio en 1992 ont participé à une prise de conscience progressive. Désormais, et particulièrement depuis le début de la crise sanitaire, l'environnement est considéré comme un patrimoine essentiel à transmettre aux générations futures.

Les investissements durables dont l'investissement socialement responsable (ISR), sont le résultat de la prise de conscience du monde financier envers les enjeux environnementaux. En optant pour l'ISR, chacun peut donner du sens à son épargne en contribuant à développer une économie plus verte. Un modèle qui semble faire de plus en plus d'adeptes si on en croit une enquête réalisée par l'Ifop qui révèle que six Français sur dix accordent de l'importance aux impacts environnementaux et sociaux dans leurs décisions de placements.

« Le label ISR prend en compte des critères extra-financiers qui sont répartis en trois grands groupes : environnemental, social et de gouvernance (ESG). Le premier groupe concerne les considérations environnementales puisqu'il évalue l'impact d'une entreprise sur l'environnement, le deuxième groupe porte sur le social avec une vigilance portée sur la protection et la gouvernance des données, le taux d'emploi, la diversité, les inégalités... Et enfin, le troisième grand groupe est relatif à la protection des droits des actionnaires, à la fiscalité, à la solidité des institutions etc. Ces critères varient d'un établissement à un autre mais, globalement ces trois volets sont des bases communes à l'ensemble des offres », explique Thomas Deza (Société Générale Private Banking). En plus de ces critères répartis par groupes, de nombreuses approches permettent de sélectionner des entreprises. On peut par exemple citer l'approche *Best-in-class* qui consiste à n'investir que dans les sociétés les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein d'un même secteur d'activité. L'approche *Best-in-universe* ne sélectionne quant à elle que les entreprises qui ont le meilleur score ESG tous secteurs d'activités confondus. Enfin, l'approche thématique se base sur l'invest-

EN CHIFFRES

5 %

C'EST EN MOYENNE LE TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DU PATRIMOINE DES FRANÇAIS, SELON LE CABINET CYRUS CONSEIL.



tissement dans des sociétés spécialisées dans certaines thématiques liées au développement durable (énergies renouvelables par exemple).

ÉPARGNER AUTREMENT

Sylvain Berthiot, responsable de l'Unité Banque Privée au sein du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne constate lui aussi la montée en puissance de l'ISR. « Nous vivons dans un contexte de taux bas depuis plusieurs années, plus favorable aux emprunteurs qu'aux épargnants. En effet, l'épargne traditionnelle (livrets, épargne logement...) est moins rémunératrice. Parallèlement, le gouvernement, à travers la loi Pacte de 2019, a incité les institutions à développer l'épargne à long terme pour accroître le financement des entreprises par les acteurs privés. Et plus récemment, avec la crise sanitaire, la mise en œuvre du label France Relance par le gouvernement dans le but de promouvoir les mouvements d'épargne vers le financement à long terme des entreprises françaises afin de soutenir la relance économique. En d'autres termes, l'incitation à épargner différemment n'a jamais été aussi forte. C'est un réel enjeu pour les banques qui ont pour rôle de permettre aux épargnants, dès le premier euro, de s'approprier cette nouvelle culture épargne avec des offres simples et des conseillers accompagnants. Au Crédit Agricole avec notre société de gestion d'actifs Amundi, et Crédit Agricole assurances, nous sommes dans cette démarche de généralisation des critères ESG à l'ensemble de notre gamme de fonds ouverts depuis plusieurs années déjà. Aujourd'hui, 100 % des fonds ouverts d'Amundi intègrent une analyse d'impact environnemental et social des entreprises. Autrement dit, les entreprises les mieux notées sont privilégiées dans la composition des portefeuilles et les entreprises mal notées sont sous-pondérées voire exclues. »

L'ENJEU DE L'ÉCONOMIE DÉCARBONÉE

Pour guider au mieux ces enjeux d'avenir, le Crédit Agricole développe une gamme autour de quatre grands domaines d'engagement afin de permettre à chaque épargnant d'être acteur de son épargne avec ses propres convictions. « Le premier de ces quatre grands axes permet de soutenir les entreprises françaises avec une épargne orientée dans le rebond économique post-Covid. Parallèlement, l'épargnant bénéficie des perspectives ●●●

CETTE NOUVELLE GÉNÉRATION QUI FAIT BOUGER LES LIGNES

LA NOUVELLE GÉNÉRATION D'ÉPARGNE COMPÉTITIVE, RESPONSABLE ET ACCESSIBLE DÈS 50€/MOIS

- Une offre diversifiée qui concilie recherche de performance financière et placements responsables.
- Des fonds labellisés Investissement Socialement Responsable ou respectant des critères environnementaux pour vos assurances vie, Plans d'Épargne en Actions et Comptes Titres Ordinaires.
- Une offre accessible dès 50€/mois, à personnaliser avec votre conseiller selon votre situation, vos objectifs et horizons de placement.

C'EST VOUS L'AVENIR  **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

Les investissements sur les marchés financiers présentent un risque de perte en capital.

Document à caractère publicitaire – Préalablement à toute souscription, il convient de s'assurer auprès de votre conseiller que la solution d'investissement envisagée est adaptée à votre situation patrimoniale et budgétaire, à vos objectifs et horizon de placement, à votre profil investisseur ainsi qu'à vos connaissances et expérience financières. Société Générale, S.A. au capital de 1 066 714 367,50 € – 552 120 222 RCS PARIS – Siège social : 29, bd Haussmann, 75009 PARIS. Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (www.orias.fr).

●●● de rendement liées à la reprise économique. Contribuer aux évolutions sociales constitue le deuxième axe qui s'inté-

« L'incitation à épargner différemment n'a jamais été aussi forte. C'est un réel enjeu pour les banques qui ont pour rôle de permettre aux épargnants, dès le premier euro, de s'approprier cette nouvelle culture épargne avec des offres simples et des conseillers accompagnants. »

Sylvain Berthiot,
responsable de l'Unité Banque Privée
au sein du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne

resse aux questions de démographie, d'équilibre social et de développement durable, le troisième axe concerne les défis climatiques et environnementaux, il s'agit de fonds orientés vers les entreprises les plus exemplaires dans ce domaine. Cet axe permet aussi aux clients d'épargner en direct dans les projets de transitions énergétiques du territoire. Et enfin, le quatrième axe consiste à investir dans l'immobilier durable puisque l'immobilier est un secteur à fort impact environnemental et social. »

DURABLE ET RENTABLE

Les placements labellisés ISR performant au moins aussi bien que les fonds classiques. C'est ce qui ressort de plusieurs études. De plus, un sondage réalisé par OpinionWay pour l'Autorité des marchés financiers (AMF) révèle que 72 % des épargnants détenant un placement responsable ou durable sont satisfaits. Toujours d'après cette enquête, le rendement obtenu se

place en troisième position des critères qui justifient cette satisfaction. Par ailleurs, les entreprises socialement responsables semblent être celles qui ont le mieux résisté à la crise. « Contrairement aux idées reçues, les investissements responsables peuvent offrir des potentiels de rémunération identiques voire supérieurs aux autres investissements. Les entreprises sélectionnées dans nos fonds, souvent pionnières en termes de respect des critères ESG dans leur domaine, sont considérées comme

étant les plus prometteuses dans la durée. En effet, de par leur gestion rigoureuse et leur vision à long terme, ces entreprises cherchent à offrir une meilleure rentabilité », justifie Sylvain Berthiot (Crédit Agricole Champagne-Bourgogne). Vincent Vacheresse, conseiller indépendant en gestion de patrimoine du cabinet Epona à Dijon le confirme : « en dehors d'un déficit d'information, le manque d'appétence pour ces investissements pourrait être lié à la crainte d'une moindre rentabilité. Il

convient d'être rassurant sur ce point et s'il n'est pas démontré que l'ISR présente des performances supérieures à l'investissement classique, le fait d'intégrer des critères ESG permet de bénéficier d'un impact bénéfique à long terme du fait de la prise en compte de tendances de fonds créatrices d'opportunités et de l'identification de facteurs de risques. La gestion labellisée ISR est donc devenue incontournable aujourd'hui et s'inscrit dans un cercle vertueux. En effet, nombre d'entreprises devant

PER : UN OUTIL AVANTAGEUX EN MATIÈRE DE TRANSMISSION DE PATRIMOINE

Créé le 22 mai 2019 dans le cadre de la loi Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (Pacte), le Plan d'épargne retraite (PER) a notamment pour mission de pousser les Français à se préoccuper de l'épargne retraite. Commercialisé depuis le 1er octobre 2019, ce produit remplace l'ensemble des dispositifs existants auparavant et offre la garantie d'être universel, clair et accessible à tous.

« L'épargne retraite facultative existe depuis longtemps avec les contrats Madelin pour les travailleurs non-salariés, les articles 83 et les PERCO pour les salariés, les contrats PREFON et COREM pour les fonctionnaires et les PERP pour tout le monde. L'objectif était d'inciter les Français à accéder à des dispositifs incitatifs d'épargne-retraite à long terme, convertibles en rente viagère au moment de la liquidation du régime obligatoire de retraite. Le succès de ces dispositifs est mitigé car ils étaient jugés trop contraignants (sortie en rente), complexes et peu rentables (rente médiocre au regard de l'effort d'épargne). Plus commercialisés depuis le 1er octobre 2020, ces anciens dispositifs peuvent toutefois être soit conservés, soit transférés sur un PER. À noter néanmoins que des frais de transfert de 1 % sont prévus pendant les cinq premières années à compter de la souscription puis 0 % au-delà », présente Jean-Marie Rousseau, conseil en gestion de patrimoine à Dijon. Un PER peut revêtir deux formes, celle d'un contrat d'assurance, similaire à une assurance vie ou encore celle d'un compte-titre.

UNE SORTIE ANTICIPÉE DANS LE CAS DE L'ACQUISITION D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE

« Selon le gestionnaire, l'épargne contenue dans un PER peut donc être investie sur un fonds en euros, des supports en unités de compte ou en fonds immobiliers. Par défaut, les versements sont investis sur un fonds en gestion pilotée dont le niveau de risque sera décroissant au fur et à mesure que l'âge de la retraite approche. Arrivé à la retraite, le titulaire du PER peut récupérer son épargne sous forme de rente viagère mais la sortie en capital est également possible, là encore uniquement pour les avoirs provenant de l'épargne salariale ou de versements volontaires, en une ou plusieurs fois. » En principe bloqué jusqu'au départ à la retraite de son titulaire, il est néanmoins possible d'effectuer une sortie anticipée en cas de décès, d'invalidité, de surendettement ou encore de fin de droits au chômage et de liquidation judiciaire, comme pour de nombreux autres contrats. Une autre condition s'ajoute : l'achat d'une résidence principale, « uniquement pour les fonds issus des versements volontaires de l'épargnant ou de l'épargne salariale », explique-t-il. Selon Jean-

Marie Rousseau, « ouvrir un PER au nom d'un enfant rattaché au foyer fiscal peut consister en une astuce pour profiter du régime de déductibilité sur les cotisations. Cette épargne pourra ensuite être débloquée par l'enfant, majeur, lorsqu'il souhaitera acquérir sa résidence principale, sans bien sûr attendre la retraite. Avantageux, le PER se heurte toutefois à une limite de taille : ce produit nécessite un suivi technique soutenu, d'où la nécessité de se faire conseiller ».



l'ampleur du développement de ce type de gestion ont intégré ces critères dans leur stratégie ».

L'IMPORTANCE DE LA PÉDAGOGIE

« Certes, la pandémie mondiale de coronavirus a induit une prise de conscience et un intérêt croissant pour ce type de produits alors qu'auparavant, les demandes étaient minoritaires et émanaient de personnes conscientisées sur ce type de sujets. D'ailleurs, la dernière loi d'ampleur sur l'ISR est très récente puisqu'elle date de



2020. C'est la raison pour laquelle nous avons un réel rôle pédagogique à tenir auprès des épargnants pour les inciter à s'emparer du sujet. Nous observons encore un certain décalage entre le désir d'investir de manière responsable et le réel passage à l'acte, un long travail de démocratisation reste donc à faire », préconise Thomas Deza (Société Générale Private Banking).

UNE PERPÉTUELLE ÉVOLUTION DES PRODUITS ET DES RÉGLEMENTATIONS

Au-delà des investissements ISR, le rôle du conseiller en gestion de patrimoine, véritable guide, est crucial. « Notre rôle est de structurer le patrimoine de nos clients en fonction de leurs choix de vie et de leurs problématiques. Cette mission

mobilise de nombreuses compétences : juridiques, fiscales, financières... Pourtant, ce secteur manque de visibilité, encore trop peu de Français méconnaissent nos métiers. Corrélativement, le patrimoine des français croît de 5 % en moyenne par an et on estime qu'il va augmenter de 7 à 8 %



« La gestion labellisée ISR est donc devenue incontournable aujourd'hui et s'inscrit dans un cercle vertueux. »

*Vincent Vacheresse,
conseiller indépendant
en gestion de patrimoine
pour le cabinet Epona à Dijon*

dans les années à venir notamment, car les actifs prennent de la valeur. S'occuper de son argent dans un contexte où les liquidités rapportent peu avec des taux d'intérêt bas, une montée en gamme des banques privées et des fonds qui aident au développement est nécessaire, le conseil l'est également », insiste Valérie Chays (Cyrus conseil). La spécialiste souligne par ailleurs la large part de veille dans le travail des conseillers en gestion de patrimoine : « Les réglementations et les produits évoluent sans cesse, c'est notamment la raison pour laquelle nous avons un nombre annuel de formations obligatoires pour se mettre à jour ». Vincent Vacheresse (Epona), met en avant l'importance du suivi personnalisé : « tout le monde ne maîtrise pas la culture financière, faire de la veille pour ensuite donner l'information et expliquer aux clients les différentes options qui s'offrent à eux, est incontournable. Même si globalement, les clients sont attentifs, nous essayons de plus en plus de proposer une diversification des actifs avec une prise de risque plus importante. En effet, les actifs sans risques ●●●

EAPONA
Patrimoine Conseil

Notre expertise :
valoriser votre patrimoine
www.epona-patrimoine.fr

GESTION PRIVÉE, GESTION DE FORTUNE
Optimisation fiscale, successorale & financière,
accompagnement dans la mise en place des stratégies patrimoniales

CONSEIL & SUIVI • PARTICULIERS - ENTREPRISES

6 rue de l'Égalité - 21000 DIJON - Tél. 06 77 25 76 59

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 € - Siège social 6 rue de l'Égalité - 21000 DIJON - vvacheresse@epona-patrimoine.fr
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le n° 825 278 856. Enregistrée à l'ORIAS sous le n° 17001928 (www.orias.fr) en qualité de courtier en assurance, intermédiaire en opération de banque et en services de paiement en qualité de courtier et mandataire non exclusif, conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce référencé sous le n° CPI21022017000020499 CCI Côte d'Or. Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9. Activité de démarchage bancaire et financier.

LA TONTINE : UN AVANTAGE FISCAL DE POIDS

Quelle stratégie d'investissement adopter pour sa retraite ou sa transmission ? Assurance vie, épargne retraite, prévoyance... les solutions ne manquent pas mais dans un contexte structurellement instable et imprévisible [incertitude du régime des retraites en France, volatilité des marchés, allongement de la durée de vie...] miser sur l'épargne de long terme, avec la tontine, semble intéressant. « La tontine, est régie par le Code des assurances. Il s'agit en fait d'une association collective d'épargne viagère réunissant des épargnants décidant d'investir des fonds en commun avec un horizon de placement déterminé entre dix et vingt-cinq ans. Au terme de l'association, l'actif constitué des cotisations des adhérents et des fruits de la gestion est intégralement réparti entre les bénéficiaires des adhésions », explique Olivier Emmanuel, ingénieur patrimonial au sein du groupe Le Conservateur à Dijon. Existant depuis plus de 170 ans avec Le Conservateur, cette opération d'épargne se positionne comme un produit d'épargne fort.

Selon le spécialiste, l'efficacité de la gestion financière de la tontine réside dans le fait que les fonds sont indisponibles pendant la durée de l'adhésion. « Ainsi, les gestionnaires jouissent d'une liberté et d'une souplesse permettant une gestion financière à horizon déterminé et des options d'investissement à long terme. La proportion d'actions contenues dans l'actif de la tontine peut par ailleurs être supérieure à 50 % de l'investissement au début de la vie de l'association pour ensuite diminuer de manière progressive au profit de valeurs liquidatives et plus sûres à l'approche du terme. La tontine bénéficie, sur les produits capitalisés, du même régime fiscal que l'assurance vie et les contrats de capitalisation. Enfin, si la personne qui adhère à une tontine est couverte par une assurance temporaire en cas de décès et qu'elle disparaît au cours de l'opération d'épargne, le capital versé au bénéficiaire désigné est exonéré de prélèvements sociaux et l'assiette de taxation des capitaux versés aux bénéficiaires n'est pas constituée des capitaux versés mais est limitée à la prime d'assurance versée lors de l'adhésion. »

Décryptage

MAÎTRISER LA TRANSMISSION

En plus de contribuer à la réalisation d'objectifs dont le financement d'un complément de retraite ou encore la valorisation de son patrimoine, la tontine est un outil de transmission intergénérationnelle maîtrisée. « Cette stratégie repose sur une transmission des sommes, souvent dans la limite des abattements légaux applicables, en amont du placement. La tontine



FREEPIK.COM

se décline également dans l'environnement du chef d'entreprise comme solution de diversification pertinente pour la gestion de la trésorerie stable de long terme de certaines personnes morales en complément des comptes à terme et contrats de capitalisation », conclut Olivier Emmanuel.



ANTICIPEZ SEREINEMENT L'AVENIR MÊME EN TERRES INCONNUES

Depuis 1844, dans les moments d'euphorie comme dans les tempêtes, nous faisons preuve de sérénité et de détermination pour accompagner nos clients dans la gestion de leur patrimoine en évitant les pièges du court-terme. Ensemble, donnons de la valeur au temps.

Contactez-nous :

Angélique PIGACHE - Déléguée Régionale
Délégation Bourgogne-Franche-Comté
N°Orias : 11064325 / Tél. : 03 80 44 21 96
Email : apigache@conservateur-conseil.fr
<http://reseau.conservateur.fr/bourgogne-franche-comte>



LE  **ONSERVATEUR**
EXPERT EN GESTION D'AVENIR DEPUIS 1844

Les Associations Mutuelles Le Conservateur. Société à forme tontinière. Entreprise régie par le Code des Assurances
Les Assurances Mutuelles Le Conservateur. Société d'assurance mutuelle. Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : 59 rue de la Faisanderie - 75116 Paris - Adresse postale : CS 41685 - 75773 Paris Cedex 16
Document non contractuel à caractère publicitaire

EN CHIFFRES

72 %
DES ÉPARGNANTS DÉTENANT UN PLACEMENT RESPONSABLE OU DURABLE SONT SATISFAITS, D'APRÈS UN SONDAGE RÉALISÉ PAR OPINION WAY POUR LE COMPTE DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (AMF).



●●● ne sont plus rémunérateurs, notre but est d'expliquer à notre clientèle que la prise de risque est indispensable mais qu'elle doit se faire en étant correctement accompagnée. C'est d'ailleurs ce que recherchent les clients pour se rassurer. Un point sur lequel insister est nécessaire : un conseiller en gestion de patrimoine nou

une véritable relation de confiance avec ses clients ».

UNE EXPERTISE AU SERVICE DES ENTREPRISES

Dans le contexte plus particulier de la cession-acquisition, Synercom France, dont l'un des cabinets est installé à Beaune, met son expertise au service des

cédants d'activité désireux de trouver le bon repreneur et accompagne les sociétés en développement dans leur croissance externe. Après plus de dix ans à gérer l'entreprise familiale de négoce de vin et ses 125 salariés, frère et sœur, Jean-Daniel et Sarah Tresch, ont décidé de rejoindre le réseau Synercom France et couvrent désormais l'ensemble de la région Bourgo-

gne Franche-Comté ainsi que les territoires de la Haute-Marne, de l'Aube et de l'Ain. « Nous sommes surtout spécialisés dans les PME, PMI qui génèrent un chiffre d'affaires compris entre un et 50 millions d'euros, même si l'on s'ouvre aux entreprises réalisant légèrement moins de bénéfices afin de s'adapter au territoire qui regorge de véritables pépites », ●●●



« On note donc une diversité de profils sur un marché qui a certes ralenti au plus fort de la crise sanitaire mais qui offre de nombreuses opportunités. Notre rôle est d'être à l'écoute pour accompagner au mieux ce redémarrage. »

Sarah Tresch,
co-gérante,
Synercom France à Beaune



FREEPIK.COM

●●● explique-t-elle. De l'industrie au BTP en passant par les services, le cabinet est mobilisé dans tous les secteurs d'activités.

Personnellement confronté aux problématiques d'acquisition d'entreprises en LBO et par échange de titres, le duo fait profiter ses clients d'un vécu afin d'adapter au mieux le service.

À LA RECHERCHE DU MEILLEUR REPRENEUR

Pour trouver la perle rare en matière de reprise d'entreprise, le cabinet déploie de nombreux outils : « notre force réside d'abord dans un fort ciblage au niveau national mais également européen. Cela est permis grâce à la force de frappe en matière de notoriété notamment du réseau Synercom France mais également grâce à un accès à des bases de données ultra-précises qui nous fournissent par exemple les contacts directs des dirigeants. Le réseau Synercom France offre également d'autres avantages : par exemple, si un dossier requiert une expertise spécifique, nous pouvons tout à fait solliciter un membre du réseau

pour répondre aux besoins des clients. En outre, la bonne connaissance du territoire permet un accompagnement total et personnalisé. Nous menons par ailleurs un énorme travail de veille pour approcher directement les dirigeants », détaille celle qui a d'abord fait carrière dans des cabinets d'audit conseil et dans de grands groupes en se spécialisant dans l'audit et les fusions-acquisitions d'entreprises.

UNE MAJORITÉ DE CESSIONS

La crise sanitaire a fait émerger de nouveaux profils. C'est ce que constate le cabinet dont 80 % de l'activité est représenté par des cessions. « De plus en plus de chefs d'entreprises jeunes nous sollicitent après une prise de conscience et un désir de changement de vie notamment. On note donc une diversité de profils sur un marché qui a certes ralenti au plus fort de la crise sanitaire mais offre de nombreuses opportunités. Notre rôle est d'être à l'écoute pour accompagner au mieux ce redémarrage. Néanmoins, la durée des missions s'est allongée, nous sommes passés de neuf à 18 mois à désormais 12 à 24 mois. » ■

COMMENT MODERNISER UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE MONO-SUPPORT ?

Une des grandes nouveautés de la loi Pacte du 22 mai 2019 est de pouvoir transférer son contrat mono-support ou multi-supports en un contrat multi-supports plus récent avec de nouvelles perspectives de valorisation de l'épargne. « Comme son nom l'indique, un contrat mono-support ne détient que le support du fonds général en euros. Il n'offre donc aucune possibilité d'arbitrage afin de diversifier ses capitaux. Le rendement des fonds en euros classiques diminue régulièrement depuis plusieurs années, à tel point que son rendement est aujourd'hui inférieur au taux d'inflation, c'est-à-dire que le fonds euros ne préserve plus le pouvoir d'achat de l'épargne placée. Pour rappel, en 2020, le rendement moyen a été de 1,08 % avec une perspective baissière pour les années à venir contre une inflation de 2,2 % sur un an en septembre », note Karine Guyout, directrice du pôle gestion privée au sein de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté. Selon elle, proposer une alternative au fonds en euros ne se fait pas sans tenir compte du profil de l'épargnant, généralement prudent, équilibré ou dynamique. « Pour déterminer ce profil, plusieurs critères entrent

en ligne de compte : la situation familiale, le patrimoine global, les objectifs, la tolérance au risque de par ses expériences passées, les compétences mais encore, l'âge et l'horizon de placement. L'alternative consiste donc à proposer une solution de diversification en intégrant partiellement des unités de compte, indispensable pour obtenir une perspective d'un meilleur rendement. Mais attention, contrairement au fonds en euros, les unités de compte comportent un risque de perte de capital mais peuvent afficher un potentiel de rendement plus élevé que les fonds en euros sur le long terme. Cette option peut, sur option, être rendue progressive afin de réduire le risque de volatilité des marchés. Le choix des unités de compte sera proposé en fonction du profil de risque du client. Une gestion sous mandat pourra être également proposée. » La réglementation prévoit qu'un transfert vers un autre contrat d'assurance-vie doit être souscrit auprès de la même entreprise d'assurance. Par conséquent, il est impossible de transférer son contrat auprès d'une autre compagnie d'assurance-vie, ce qui avait dans un premier temps été envisagé par les sénateurs.

QUELS AVANTAGES ?

« L'avantage majeur est que ce transfert n'entraîne pas les conséquences fiscales d'un dénouement puisque l'antériorité fiscale du contrat est conservée. Pour certaines compagnies, il n'y a pas de conditions minimales en unités de compte exigées sur le nouveau contrat. Cela permet la mise en place d'une diversification progressive des capitaux sur les unités de compte afin de lisser les points d'entrée. La possibilité de bénéficier d'une garantie plancher en cas de décès est également très intéressante. Parmi les autres points d'intérêt, on peut citer le large éventail de supports en unités de compte, l'accès à des options de gestion (arbitrages automatiques, rachats partiels programmés...) ou encore le choix de passer en mandat de gestion et donc de déléguer la gestion du contrat à un professionnel. Outre le fait qu'il n'y a pas de frais de transferts, le fait que la transformation s'effectue sur des contrats plus récents, fait profiter l'épargnant de nouvelles caractéristiques sur son nouveau contrat. Il est cependant nécessaire d'effectuer une analyse détaillée des conditions générales du contrat à transformer afin de ne pas commettre d'impair. Par exemple, la clause de participation aux bénéfices du contrat d'origine peut parfois être plus favorable que celle du nouveau contrat, il faudra aussi veiller aux modalités de garantie en capital du fonds en euros », alerte-t-elle.

Décryptage



FREEPIK.COM

SOYEZ ACTEUR D'UN AVENIR PLUS RESPONSABLE



PLAN ÉPARGNE RETRAITE,
la solution pour préparer votre avenir en
optant pour des investissements durables.

**BANQUE POPULAIRE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**



Document à caractère publicitaire.

Investir sur des supports financiers en unités de compte comporte un risque de perte en capital, parlez-en à votre conseiller.

Retrouvez le document d'information Plan Épargne Retraite ainsi que le document d'information précontractuelle relatif aux supports d'investissement éligibles (DIP Plan Épargne Retraite) sur le site : <https://dda.assurances.natixis.com>

Le Plan Épargne Retraite est un contrat d'assurance vie multisupport libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, auprès de l'assureur BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.

BPCE, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 € - RCS Paris 493 455 042 - 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13.

BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100.

BPBFC - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - 542 820 352 R.C.S Dijon - Code NAF 6419Z - N° TVA Intracommunautaire FR 425 428 203 52 - Siège Social : 14 bd de la Trémouille - BP 20810

21008 Dijon Cedex - C.C.P Dijon 1603 F 025 - Swift : CCBPFRPPDJN - N° ORIAS Courtier Assurances : 07 023 116

Crédit photo : Gettyimages.fr/Westend61 - Conception : 1440 & Compagnie - 04/2020



Regard d'expert sur le patrimoine

Que ce soit pour anticiper les études des enfants, défiscaliser ou encore préparer sa retraite, l'accompagnement d'un professionnel de la gestion de patrimoine facilite la compréhension des enjeux tout autant que les démarches. Lorsque ce conseiller s'avère en plus être banquier comme la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté, il garantit une compréhension globale et une vision à 360 degrés des opportunités en fonction des attentes et des profils.

CAISSE D'ÉPARGNE
Bourgogne Franche-Comté
Vous être utile.

Au-delà d'un certain niveau d'épargne ou de revenus, le client de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté entre dans la catégorie Premium et peut bénéficier de l'accompagnement d'un conseiller patrimonial. « En dessous de ces niveaux, nos clients profitent également d'un suivi personnalisé de leur conseiller bancaire, capable de détecter un besoin complémentaire d'expertise patrimoniale », précise Patrick Chamouton, responsable du Département Animation de la Clientèle Premium. Une fois identifiés, les clients Premium sont conseillés par l'un des 50 Conseillers en Développement Patrimonial, l'un des 39 Chargés d'Affaire en Gestion Privée ou encore nos Experts Banque Privée. Ces différents spécialistes de la question accompagnent le client de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté dans l'élaboration d'un bilan patrimonial. Cette analyse approfondie du patrimoine s'appuie sur un logiciel dédié qui va intégrer à la fois la situation financière mais aussi professionnelle et civile pour dresser un état des lieux complet de l'environnement du client. « Nous avons besoin d'informations précises pour déterminer les besoins mais aussi les objectifs de chacun et lui apporter une réponse pertinente et adaptée. » Patrick Chamouton et ses équipes interrogent ainsi les particuliers sur leur situation familiale et les études des enfants, sur les projets de carrière, la situation fiscale, les risques maladies ou décès afin d'en extraire les préconisations adaptées. Des revenus additionnels pour les uns, le financement des études, une réduction de la pression fiscale pour les autres ou encore une retraite en ligne de mire... À chaque souhait correspond une ou plusieurs réponses que la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté peut apporter. « Ce bilan nous donne également une vision à 360 degrés et nous pouvons alors orienter notre accompagnement pour diversifier ou optimiser l'existant. »

CONSEILLER ET BANQUIER

Les conseillers en développement patrimonial de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté s'ap-



Patrick Chamouton,
responsable du Département
Animation de la Clientèle
Premium.

puient sur une solide formation externe mais aussi interne pour apporter la réponse adaptée. En complément, les chargés d'affaires en gestion privée de la banque disposent tous d'un diplôme sanctionnant l'un des trois cursus de référence dans le domaine de la gestion patrimoniale. S'ajoute à ces connaissances spécifiques, celle du milieu bancaire dans lequel ils évoluent. « Au-delà du bilan patrimonial, nos clients profitent de notre environnement bancaire et donc des outils complémentaires aux solutions mises en place. » Un crédit, une prévoyance, une nouvelle carte bancaire... Les équipes vont adapter les produits bancaires et financiers en fonction des besoins mais aussi des projets mis en lumière par le bilan patrimonial. Par ailleurs, la relation

de confiance établie avec la banque s'inscrit dans la durée tout comme le suivi des projets par les conseillers et les chargés d'affaires. « On se projette dans le temps avec nos clients, on envisage avec eux les étapes de la vie qu'ils vont traverser pour imaginer les bonnes solutions, à court, moyen ou long terme. »

DES RÉPONSES POUR TOUS

Dans le panel des outils dont dispose la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté pour répondre à ses clients, Patrick Chamouton met notamment l'accent sur le PER, plan épargne retraite. « Simplifié depuis la loi PACTE de 2019, il harmonise l'épargne retraite et présente certains avantages fiscaux. » Ainsi, un PER abondé pendant que les revenus sont élevés entraîne des

réductions d'impôt tandis que récupérer le fruit de son épargne au moment de la retraite va de pair avec une imposition moins lourde. Outre une économie d'impôt immédiate, le PER offre désormais la possibilité de retirer l'intégralité du capital et plus uniquement une rente quand s'arrête l'activité professionnelle. « 69 % des 35-64 ans considèrent la retraite comme une préoccupation ». D'autre part, le PER oriente les fonds vers des placements de plus en plus sécurisés au fil des ans, tout en contribuant à soutenir majoritairement l'économie française. Certains préfèrent que leurs économies aient du sens et impactent bénéfiquement la société. Cette préoccupation d'une épargne responsable trouve elle aussi une réponse à la Caisse d'Épargne Bourgogne Fran-

che-Comté, notamment grâce aux fonds ISR, l'investissement socialement responsable. « La gestion des fonds intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. » Les ambitions de la CEBFC sont importantes sur le sujet. Elles répondent à des sollicitations de plus en plus spontanées, mais également à de réelles préoccupations de nos concitoyens, en ligne avec les valeurs affichées par le groupe BPCE. La réduction des gaz à effet de serre, le dialogue social sont par exemple pris en compte dans la sélection des entreprises qui composent ces fonds. « Pour autant, l'ISR ne sacrifie pas la rentabilité puisque nos fonds sont performants comme peuvent en témoigner les trophées octroyés à certains fonds du groupe BPCE en 2020 et confirmés en 2021. »



Mettez-vous au vert.

Rénovez votre logement avec notre Prêt rénovation énergétique.

Rendez-vous sur www.caisse-epargne.fr ou en agence.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**

Bourgogne Franche-Comté

Vous être utile.

Banque & Assurances

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté. Siège social : 1, Rond-Point de la Nation - B.P. 23088 - 21088 Dijon Cedex 9 - Banque Coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - Société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social de 525 307 340 € - 352 483 341 RCS Dijon - Intermédiaire en assurance, immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 002 200 - Garantie financière délivrée par CEGC n° 146331-07 - Titulaire de la carte professionnelle "Transactions sur immeuble et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs" n° CPI 2102 2018 000 024 400 délivrée par la CCI de Côte d'Or.
Crédit photo : Adobe Stock. Document à caractère publicitaire sans valeur contractuelle. Octobre 2021.

ROUSSEAU ASSOCIÉS
conseil en gestion de patrimoine



Jean-Marie Rousseau

Collecter
les informations

1

Analyser
votre situation globale

3

Présenter
les préconisations juridiques,
fiscales, financières
et immobilières

5

Assurer
le suivi patrimonial

7

Définir
votre projet de vie
et vos objectifs

2

Proposer
des pistes de réflexion

4

**Vous aider
à choisir**
les produits adaptés
aux préconisations

6

VOUS

« **Votre patrimoine de demain
se construit aujourd'hui** »

10 place Darcy

21000 Dijon ☎ : 03 80 23 95 65

🏠 www.rousseau-associes.fr

ROUSSEAU ASSOCIÉS est une SARL au capital de 10 000€ inscrit au RCS DIJON sous le n°484 062 286.

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Suivant l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au millimètre colonne des annonces légales du Journal du Palais de Bourgogne Franche-Comté est fixé à 1,78 € HT pour le département de la Côte d'Or (21), pour l'année 2021

Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 01/01/2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos collègues appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réseau Hebdo Eco.

Procédures adaptées

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ARNAY LIERNAIS

Avis d'appel public à la concurrence

- 1 - IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE POUVOIR ADJUDICATEUR : Communauté de Communes du Pays ARNAY LIERNAIS, 1 place de la Gare - 21230 ARNAY LE DUC.
- 2 - OBJET DU MARCHÉ : Collecte des déchets ménagers sur les 14 communes du secteur de LIERNAIS : BARD LE REGULIER ; BLANOT ; BRAZEY EN MORVAN ; CENSEREY ; DIANCEY ; LIERNAIS ; MANLAY ; MARCHESEUIL ; MENESSAIRE ; SAINT MARTIN DE LA MER ; SAVILLY ; SUSSEY ; VIANGES ; VILLIERS EN MORVAN.
- 3 - PROCEDURE DE PASSATION : Procédure adaptée en application du Code de la commande publique.
- 4 - FORME DU MARCHÉ : Le contenu de la prestation demandée est décrit dans les Cahiers des Clauses Particulières du DCE.
- 5 - JUSTIFICATIFS A PRODUIRE :
 - Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat ;
 - Renseignements figurant aux articles R2143-3 du code de la commande publique.
- 6 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 120 jours à partir de la date limite de réception des offres.
- 7 - CRITERES D'ATTRIBUTION : offre économiquement la plus avantageuse selon les dispositions figurant dans le Règlement de Consultation.
- 8 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : mardi 21 décembre 2021 à 12 h 00.
- 9 - DEMANDE DE DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS : le DCE est téléchargeable sur la plateforme Territoire numérique «temum-bfc.fr» ; Renseignements : dispositions figurant au Règlement de Consultation
- 10 - LIEU DE REMISE DES OFFRES : Les offres ne pourront qu'être transmises par voie électronique sur la plateforme où cet avis a été publié.
- 11 - DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : lundi 22 novembre 2021.
- 12 - JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE CONTENTIEUX : Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - 21000 DIJON. L2102541

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales dans le département de la Côte d'Or
JOURNAL DU PALAIS de BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte, CS 37503 - 21075 DIJON CEDEX
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations
Directeur de la publication : Michel GUYOMARD
Directrice : Claire LESPRIT
Rédacteur en chef : Antonin TABARD
Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET

Parution le lundi - Prix du numéro : 1,50 €
Abonnement annuel : 69 €



Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1123 183851

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@forumeco.com
Rédaction : redaction.jdp@forumeco.com



COMMUNE D'IZIER

1 rue de la Mairie - 21110 IZIER
Tél. : 03.80.31.24.47
Courriel : mairie.izier@orange.fr

Avis d'appel public à la concurrence

Marché public de travaux

MODE DE PASSATION : Procédure adaptée établie en application de l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
OBJET DU MARCHÉ : Réhabilitation d'une ferme en maison commune et bibliothèque.
Code CPV : 45000000 (travaux de construction).

- lot 1 : démolitions - curage ;
- lot 2 : terrassements - VRD ;
- lot 3 : gros œuvre ;
- lot 4 : charpente - mur ossature bois - couverture tuiles et zinc - bardage ;
- lot 5 : ravalement de façades ;
- lot 6 : menuiseries extérieures bois ;
- lot 7 : portes automatiques - métallerie ;
- lot 8 : menuiseries intérieures bois ;
- lot 9 : isolation - plâtrerie - peinture ;
- lot 10 : isolation béton de chanvre et enduit finition ;
- lot 11 : carrelage - faïences ;
- lot 12 : électricité courants forts et courants faibles ;
- lot 13 : chauffage - ventilation - plomberie - sanitaire ;
- lot 14 : aménagements paysagers - espaces verts.

DURÉE ESTIMÉE D'EXÉCUTION DES TRAVAUX : TOTAL : 15 mois.
Le dossier peut être également consulté et téléchargé sur la plateforme : <https://marches.e-bourgogne.fr> sous la référence : REHA2021
Remise des plis par voie électronique : La remise des plis est autorisée, sur la plateforme <https://marches.e-bourgogne.fr> fr les conditions précisées au règlement de la consultation.
Contact pour les renseignements relatifs aux voies et délais de recours : Tribunal Administratif de Dijon, 22 rue d'Assas, BP 61616 - 21016 DIJON. Tél. : 03.80.73.91.00 - Fax : 03.80.73.39.89 - Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : jeudi 16 décembre 2021 à 12 h.
DATE D'ENVOI DE LA PUBLICATION : 29 novembre 2021.
L2102591



Ville de Saint-Apollinaire
"l'esprit village"

VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE

Avis d'appel à la concurrence

DÉNOMINATION DE LA COLLECTIVITÉ QUI PASSE LE MARCHÉ : VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE.
PROCÉDURE : marché à procédure adaptée.
OBJET : Entretien et maintenance des installations de sécurité/intrusion. Télésurveillance et intervention sur site L'avis complet est téléchargeable sur le site : <https://temum-bfc.fr> (référence 2021CT09).
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : jeudi 16 décembre 2021 à 17 heures.
DATE ENVOI À LA PUBLICATION : jeudi 25 novembre 2021.
L2102616

**UNE INFORMATION CONNUE À TEMPS
REMBOURSERA LARGEMENT VOTRE ABONNEMENT**

Annances légales

Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>**Appel d'offres ouvert****Département de la Côte-d'Or****Avis d'appel public à la concurrence**

- 1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : Département de la Côte-d'Or, correspondant : Service Marchés, 1 rue Joseph Tissot, CS 13501 - 21035 DIJON CEDEX. Téléphone : 03.80.63.69.17.
Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr> (référence de la consultation : 1121momaillys).
- 2 - OBJET DU MARCHÉ ET CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES : Maîtrise d'œuvre pour l'élaboration et la mise en œuvre d'infrastructures de production d'eau potable à partir de la Boucle des Maillys :
- Tranche ferme : Faisabilité du projet ;
 - Tranche optionnelle 1 : Mise en œuvre du projet.
- La mission est constituée des éléments suivants pour permettre la mobilisation d'une ressource et la desserte des collectivités du secteur :
- Etudes Préliminaires (EP) ;
 - Études d'Avant-Projet (AVP) ;
 - Missions Complémentaires à l'AVP ;
 - Études de PROjet (PRO) ;
 - Assistance pour la passation des Contrats de Travaux (ACT) ;
 - Études d'EXécution partielles et VISA (EXE) ;
 - Direction d'Exécution des contrats de Travaux (DET), inclus Ordonnancement, Pilotage, Coordination (OPC) ;
 - Assistance lors des Opérations de Réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).
- 3 - PRESTATIONS DIVISÉES EN LOTS : non.
- 4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION ET CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Les conditions de participation et les critères d'attribution sont définis dans le Règlement de la consultation.
- 5 - PROCÉDURE : Appel d'offres ouvert.
- 6 - RÉFÉRENCE DE L'AVIS INTEGRAL TRANSMIS AU JOUE ET BOAMP : 21-155985
- 7 - CONDITIONS DE DELAI :
- DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES : jeudi 6 janvier 2022 à 17 h 00.
- 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : Les candidats doivent faire parvenir leur demande exclusivement à l'adresse suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr>
L2102614

Procédures adaptées**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT - GRAND DIJON HABITAT****Avis d'appel public à concurrence**

- 1- IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Office Public de l'Habitat Grand Dijon Habitat, 2 bis rue Maréchal Leclerc, BP 87027 - 21070 DIJON CEDEX.
- 2- PROCÉDURE DE PASSATION : Procédure adaptée mise en œuvre conformément au Code de la commande publique.
- 3- OBJET DU MARCHÉ : Transformation de quatre logements de T1 à T3 - Rue champ au Pierre - 21850 ST APOLLINAIRE.
- 4 - ALLOTISSEMENT :
- Lot 1 : Gros oeuvre ;
 - Lot 2 : Charpente / Couverture ;
 - Lot 3 : Menuiserie Extérieure ;
 - Lot 4 : Menuiserie intérieure ;
 - Lot 5 : Plâtrerie / Isolation ;
 - Lot 6 : Carrelage / Faïence ;
 - Lot 7 : Peinture ;
 - Lot 8 : Electricité.
- 5 - DELAIS D'EXECUTION : 6 mois, période de préparation comprise.
- 6 - GROUPEMENT D'ENTREPRENEUR : Les candidats pourront répondre seuls, ou en groupement. En cas de groupement, GRAND DIJON HABITAT se réserve la possibilité d'exiger de l'attributaire du marché sa transformation en groupement solidaire avec mandataire.
- 7 - JUSTIFICATION A PRODUIRE : Cf règlement de consultation.
- 8 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES : 14/12/2021 avant 12h00.
- 9 - DOSSIER DE CONSULTATION : dossier en téléchargement libre et gratuit sur la plateforme territoires numériques (<https://www.ternum-bfc.fr>).
- 10 - DELAI MINIMUM DE VALIDITE DES OFFRES : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.
- 12 - CRITERES D'ANALYSE DES CANDIDATURES : Les candidats seront sélectionnés sur la base des garanties professionnelles appréciées au regard :
- des capacités et compétence professionnelles (moyens humains, qualifications professionnelle) ;
 - des garanties financières du candidat (le chiffre d'affaires des trois dernières années qui devra être en adéquation avec l'importance du marché, le candidat peut également produire son dernier bilan et tout éléments permettant de justifier de ses garanties financières) ;
 - de la qualité des références professionnelles contrôlables qui devront être en rapport avec la nature et l'objet du marché.
- 13 - CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES :
- Prix : 70 % ;
 - Valeur technique : 30 % (détail cf règlement de consultation).
- 14 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à l'adresse indiquée au point 1).
- Une réponse pourra alors être adressée à tous les candidats ayant retiré le dossier de consultation.
- 15 - PROCÉDURES DE RECOURS : Référé précontractuel (Articles L.551 -1 à L.551-5 du Code de Justice Administrative) avant la signature du contrat et dans un délai de 11 jours (si l'envoi est effectué de façon électronique) ou 16 jours (si l'envoi est postal) à compter de l'envoi de la lettre notifiant le rejet de l'offre.
- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du marché conclu dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.
- Référé contractuel (Articles L.551-13 et suivants) dans un délai de 31 jours à compter de la parution de l'avis d'attribution ou à défaut de parution 6 mois à compter de la conclusion du marché.
- INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS : Tribunal Administratif de DIJON, 22 rue d'Assas, BP 61616 - 21016 DIJON CEDEX. Téléphone : 03.80.73.91.00 - Fax : 03.80.73.39.89.
- 16 - VISITE DES LIEUX : Visite obligatoire organisée le 29 décembre à 14h00.
- 17 - DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : 22/11/2021
L2102560

Procédures adaptées**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ARNAY LIERNAIS****Avis d'appel public à la concurrence**

- 1 - IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITÉ POUVOIR ADJUDICATEUR : Communauté de Communes du Pays ARNAY LIERNAIS, 1 place de la Gare - 21230 ARNAY LE DUC.
- 2 - OBJET DU MARCHÉ : Gestion des Points d'Apport Volontaire des 34 communes :
- Lot N°1 : collecte et transport des déchets par flux (verre, emballages et journaux/magazines) ;
 - Lot N° 2 : tri et traitement des déchets issus des PAV.
- 3 - PROCÉDURE DE PASSATION : Procédure adaptée en application du Code de la commande publique.
- 4 - FORME DU MARCHÉ : Le contenu de la prestation demandée est décrit dans les Cahiers des Clauses Particulières du DCE.
- 5 - JUSTIFICATIFS À PRODUIRE :
- RENSEIGNEMENTS permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat ;
 - Renseignements figurant aux articles R2143-3 du code de la commande publique.
- 6 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES : 120 jours à partir de la date limite de réception des offres.
- 7 - CRITÈRES D'ATTRIBUTION : offre économiquement la plus avantageuse selon les dispositions figurant dans le Règlement de Consultation.
- 8 - DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : mardi 21 décembre 2021 à 12h00.
- 9 - DEMANDE DE DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS : le DCE est téléchargeable sur la plateforme Territoire numérique «[ternum-bfc.fr](https://marches.ternum-bfc.fr)» ;
- Renseignements : dispositions figurant au Règlement de Consultation.
- 10 - LIEU DE REMISE DES OFFRES : Les offres ne pourront qu'être transmises par voie électronique sur la plateforme où cet avis a été publié.
- 11 - DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : lundi 22 novembre 2021.
- 12 - JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE CONTENTIEUX : Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - 21000 DIJON.
L2102542

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ARNAY LIERNAIS**Avis d'appel public à la concurrence**

- 1 - IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITÉ POUVOIR ADJUDICATEUR : Communauté de Communes du Pays ARNAY LIERNAIS, 1 place de la Gare - 21230 ARNAY LE DUC.
- 2 - OBJET DU MARCHÉ : Gestion de la déchetterie de SAINT PRIX ; gestion du site ; enlèvement ; transport et traitement des produits collectés.
- 3 - PROCÉDURE DE PASSATION : Procédure adaptée en application du Code de la commande publique.
- 4 - FORME DU MARCHÉ : Le contenu de la prestation demandée est décrit dans les Cahiers des Clauses Particulières du DCE.
- 5 - JUSTIFICATIFS À PRODUIRE :
- RENSEIGNEMENTS permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat ;
 - Renseignements figurant aux articles R2143-3 du code de la commande publique.
- 6 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES : 120 jours à partir de la date limite de réception des offres.
- 7 - CRITÈRES D'ATTRIBUTION : offre économiquement la plus avantageuse selon les dispositions figurant dans le Règlement de Consultation.
- 8 - DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : mardi 21 décembre 2021 à 12 h 00.
- 9 - DEMANDE DE DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS : le DCE est téléchargeable sur la plateforme Territoire numérique «[ternum-bfc.fr](https://marches.ternum-bfc.fr)» ;
- Renseignements : dispositions figurant au Règlement de Consultation.
- Viste possible du site demande par voie électronique : service.environment-copal@orange.fr
- 10 - LIEU DE REMISE DES OFFRES : Les offres ne pourront qu'être transmises par voie électronique sur la plateforme où cet avis a été publié.
- 11 - DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : lundi 22 novembre 2021.
- 12 - JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE CONTENTIEUX : Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - 21000 DIJON.
L2102543

Vente aux enchères**SCP BERGERET & ASSOCIES**

Avocat à la cour
14 rue Marey - 21200 BEAUNE
03 80 22 72 34

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**LE MERCREDI 19 JANVIER 2022 A 11 H 15**

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON, Cité Judiciaire, 13 boulevard Clémenceau à DIJON.

Commune de THOREY SUR OUCHE (21360), Hameau de BUISSON

Maison de village en cours de rénovation comportant au rez-de-chaussée une pièce à usage de futur séjour, une cuisine, une salle de bains, une entrée, deux chambres et terrain cadastrés section C n° 2 pour 3 ares 45 centiares et jardin séparé cadastré section C n° 4 pour 1 are 10 centiares.

**SUR LA MISE A PRIX DE :
19.000 € (DIX NEUF MILLE EUROS)**

LES ENCHÈRES NE PEUVENT ÊTRE PORTÉES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON.
Visite : MERCREDI 5 JANVIER 2022 A 10 H 00.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous ou au Cabinet de la SCP BERGERET & ASSOCIES, 14 rue Marey à 21200 BEAUNE - Tél. : 03.80.22.72.34.

L2102537

SIGNÉ : SCP BERGERET & ASSOCIES.

ABONNEZ-VOUS

En payant par prélèvement automatique

Pour 1 an **40** € au lieu de **69** €

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

VENTE CESSIION ATTRIBUTION D'APPORTS



S.C.P.
Véronique LAGE-WERNER,
François PENY,
François GUILLERMET
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

HAIR COLLECTION

Suivant acte reçu par Maître François PENY, le 17 novembre 2021, enregistré à DIJON, le 19 novembre 2021, 2104P01 2021 N02402, M. Patrice GOEURIOT et Mme Françoise Pascale VIVIER, demeurant ensemble à GENLIS (21110), 3 rue du Languedoc, ont cédé à Melle Coralie Aline Violène AMIOT, demeurant à AUXONNE (21130), 6 rue des Grands Prés, célibataire ;

Le fonds de commerce de coiffure, vente de tout produit et accessoires se rapportant à l'activité, exploité à AUXONNE (21130), 5-7 rue Jurain, exploité à AUXONNE (21130), 5-7 rue Jurain, connu sous le nom de HAIR COLLECTION, objet d'une immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON, sous le numéro 528 443 476, comprenant tous les éléments corporels et incorporels dudit fonds.

Moyennant le prix de 37.000,00 €, savoir : Eléments incorporels : 33.200,00 € ; Matériel et mobilier commercial : 3.800,00 €.

Entrée en jouissance à compter du 01 décembre 2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Maître François PENY, Notaire à DIJON, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Me François PENY.
L2102536



OFFICE NOTARIAL
DIJON CORDELIERS
Notaires associés
4 place des Cordeliers à DIJON

M. ET MME
BRIQUET/SNC
L'AURORE

Suivant acte reçu par Maître Gilles CHATELOT, Notaire associé à DIJON, le 22 novembre 2021 enregistré au SPFE de Dijon 1 le 24/11/2021 dossier 2021 00113827, référence 2104P01 2021 N 02435, contenant cession de fonds de commerce par Monsieur Jean René BRIQUET et Madame Marie-Claude Henriette URSPRUNG, son épouse, demeurant à MARSANNAY LA CÔTE (21160) 14 rue des Roses, au profit de la société SNC L'AURORE, société en nom collectif au capital de 1.000 €, dont le siège est à DIJON (21000), 110 rue Monge identifiée au SIREN N° 904 836 889 R.C.S. de DIJON, d'un fonds de commerce de vente de journaux, articles de fumeur, cadeaux, jeux de grattage et loto distribués par la Française des Jeux, auquel est annexé la gérance d'un débit de tabac actuellement situé et exploité à DIJON (21000) 102 rue Monge, (mais qui sera déplacé pour être exploité dans d'autres locaux situés à DIJON (21000) 110 rue Monge et pour lequel Monsieur Jean BRIQUET est immatriculé au R.C.S. de DIJON, sous le N° 392 202 586, avec entrée en jouissance le 22 novembre 2021, moyennant le prix de 85.000 €, s'appliquant : aux éléments incorporels pour 80.000 € et au matériel pour 5.000 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'étude de Maître CHATELOT, notaire associé à DIJON, 4 Place des Cordeliers où domicile est élu à cet effet.

Pour avis : G. CHATELOT.
L2102600

GRIES / COTTENCIN

Aux termes d'un acte reçu aux minutes de Office Notarial, 1 avenue Jean Mermoz, à SEMUR EN AUXOIS, le 13 juillet 2021, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON 1, le 26 juillet 2021, référence 2104P01 2021N01634 a été réalisée la DONATION par :

Madame Brigitte Christiane GRIES, exploitante agricole, demeurant à THOSTE (21460), 9 rue de l'Eglise, née à PARIS 8ÈME ARRONDISSEMENT (75008), le 2 décembre 1956, divorcée de Monsieur Laurent Marcel Sylvain COTTENCIN, suivant jugement rendu par le tribunal de grande instance de DIJON (21000), le 7 septembre 1992, et non remariée.

Au profit de :
1. Monsieur Alexis COTTENCIN, Administrateur de biens, demeurant à PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT (75018) 13 rue Simon Dereure, né à PARIS 16ÈME ARRONDISSEMENT (75016), le 13 décembre 1985, célibataire ;

2. Monsieur Michaël COTTENCIN, Ingénieur, demeurant à THOSTE (21460) 2 impasse de la Basse Cour, né à PARIS 16ÈME ARRONDISSEMENT (75016) le 11 novembre 1984, célibataire.

Ayant conclu avec Mademoiselle Sarah FRANCHINI un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 6 mai 2015, enregistré à la mairie de PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT le 6 mai 2015.

DE LA NUE-PROPRIETE pour y réunir l'usufruit au jour de son extinction, des biens ci-après désignés :

1. Concernant Monsieur Alexis COTTENCIN : La nue-propriété de 3.600 parts sociales numérotées de 679.065 à 682.664, entièrement libérées, de la société SOCIETE CIVILE DES IMMEUBLES SCHAEFFER-ERARD, société civile au capital social de 15.882,13 €, dont le siège social est à PARIS (9ème arrondissement), 45 rue de la Chaussée d'Antin, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 442 867 628, évaluée en pleine propriété à 99.000,00 € ;

2. Concernant Monsieur Michaël COTTENCIN : La nue-propriété de 3.600 parts sociales numérotées de 682.665 à 686.265 entièrement libérées, de la société SOCIETE CIVILE DES IMMEUBLES SCHAEFFER-ERARD, société civile au capital social de 15.882,13 €, dont le siège social est à PARIS (9ème arrondissement), 45 rue de la Chaussée d'Antin, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 442 867 628, évaluée en pleine propriété à 99.000,00 €. Pour avis : Le Notaire.

L2102580

CONSTITUTION DE SOCIETE



MACONEX

Par acte sous seing privé établi à DIJON le 22/11/2021, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : MACONEX. SIEGE SOCIAL : 37 rue Elsa Triolet Parc Valmy - 21000 DIJON. OBJET : La construction l'acquisition la propriété l'administration et l'exploitation par bail location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle est ou pourrait devenir propriétaire ultérieurement, la gestion l'acquisition et l'administration de valeurs mobilières, placements ainsi que toutes opérations financières d'achat ou vente de titres. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. CAPITAL : 139.200 €. GERANCE : Jérôme BURRIER chemin de dessous le clos - 21380 MESSIGNY ET VANTOUX. AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers qu'avec le consentement des associés. IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.

Pour avis, le gérant.
L2102484

EURL Sky'elec21

Avis de constitution

EURL Sky'elec21, SARL au capital de 3.000 €, siège social : 8 d allée de Cluny - 21220 GEVREY CHAMBERTIN. Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GEVREY CHAMBERTIN du 17 novembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée. DENOMINATION SOCIALE : EURL Sky'elec21. SIEGE SOCIAL : 8 d allée de Cluny - 21220 GEVREY CHAMBERTIN. OBJET SOCIAL : Tous travaux d'installation électrique pour une clientèle de particuliers et de professionnels, et en général, toutes prestations relatives au domaine de l'électricité. DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés. CAPITAL SOCIAL : 3.000 €. GERANCE : Monsieur Gaël MASI, demeurant 8 d allée de Cluny - 21220 GEVREY CHAMBERTIN a été nommé gérant. Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : La gérance.
L2102534



JOUFFROY NOTAIRES
43 rue Devosge à DIJON

URSULE BASTIEN

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Sébastien MIGNEREY, Notaire à DIJON, le 09/11/2021, il a été constitué pour une durée de 99 années, une société civile, dénommée URSULE BASTIEN, au capital de 1.000 €, constitué exclusivement d'apports en numéraire, dont le siège social a été fixé à FONTAINE LES DIJON (21121), 11 rue d'Artois.

Ayant pour objet la propriété, l'administration et l'exploitation, directe ou indirecte, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont elle pourra devenir propriétaire.

Toute transmission de parts à des personnes non associées doit être agréée par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des 3/4 du capital social.

M. Michel LEBLANC, demeurant FONTAINE LES DIJON (21121), 11 rue d'Artois a été désigné gérant.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.
L2102555

BUNJAKU

SARL au capital de 1.500 Euros
Siège social :
2 rue Pierre Joseph Magnin
21000 DIJON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à DIJON du 17/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME SOCIALE : SARL. DENOMINATION SOCIALE : BUNJAKU. SIEGE SOCIAL : 2 rue Pierre Joseph Magnin - 21000 DIJON. OBJET SOCIAL : peinture intérieure et extérieure - petits travaux de rénovation et prestations de petits bricolages hors activités réglementées et aménagement paysager et hors activités de service à la personne. DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 1.500 €.

GERANCE : M. Arton BUNJAKU, demeurant 2 rue Pierre Joseph Magnin - 21000 DIJON.

Immatriculation de la société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La gérance.
L2102538

CTA Formation & Conseils

Société par actions simplifiée au capital de 2.000 Euros
Siège social :
13 rue Christian Marvillet
21160 PERRIGNY LES DIJON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PERRIGNY LES DIJON du 19 novembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société par actions simplifiée.

DENOMINATION : CTA Formation & Conseils.

SIÈGE : 13 rue Christian Marvillet - 21160 PERRIGNY LES DIJON.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 2.000 €.

OBJET : formation professionnelle continue d'adultes ; formation d'apprentis (Centre de Formation des Apprentis - CFA) ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet ; construire avec les entreprises l'ingénierie de parcours, l'ingénierie de certification, accompagnement pédagogique, tutorat ; développement digitalisée ; e-learning ; accompagnement et conseils en matière de ressources humaines et formation professionnelle ; et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus spécifié ou à tout autre objet connexe ou complémentaire susceptible d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENTE : Mme Aldjia AZEMOUR, demeurant 13 rue Christian Marvillet - B001 Résidence Porte des Vignes - 21160 PERRIGNY LES DIJON.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : La présidente.
L2102545

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE «LCX IMMO»

22 rue Louis Boulanger - DIJON
(21000)

Suivant acte sous seing privé, en date du 21 novembre 2021, il a été constitué la société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : LCX IMMO.

FORME : Société civile immobilière.

OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous droits mobiliers et immobiliers et notamment, l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires, exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société, et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation.

SIÈGE : 22 rue Louis Boulanger - DIJON (21000).

CAPITAL SOCIAL : Quatre cent Euros (400,00 €) constitué d'apports en numéraire.

GÉRANTS : Monsieur Vincent LACROIX demeurant à DIJON (21000), 22 rue Louis Boulanger et Mademoiselle Emilie LACROIX, demeurant à DIJON (21000), 17 chemin des petites roches.

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs, qu'avec l'agrément de l'unanimité de la collectivité des associés donné en la forme ordinaire.

REGISTRE DU COMMERCE : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis.
L2102546

CIPAM SAS

Suivant acte sous seing privé en date du 10 novembre 2021 à DIJON, il a été institué une société par actions simplifiée, présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : «CIPAM SAS».

CAPITAL : 500 € correspondant à 100 actions de numéraire totalement libérées.

SIEGE SOCIAL : 39 rue Auguste Comte - 21000 DIJON.

OBJET : Restauration de type rapide sur place, à emporter et livraison.

CLAUDE D'ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

CLAUDE DE TRANSMISSION DES ACTIONS : Les actions sont librement cessibles entre associés.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

PRÉSIDENT : Monsieur TCHATOYAN Temour, 9 A place Gaillée - 21000 DIJON.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
L2102544

SCI F.P.A.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière (SCI).

DENOMINATION SOCIALE : SCI F.P.A.

OBJET SOCIAL : Acquisition, administration et gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers et notamment d'un lot immobilier dans un immeuble sis 16 rue Verrerie à DIJON.

SIÈGE SOCIAL : 44 rue Edouard Herriot - 21240 TALANT.

DURÉE : 50 ans.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 € divisé en 100 parts sociales de 10 €.

GÉRANT : Francis PORRO, demeurant 44 rue Edouard Herriot - 21240 TALANT.

TRANSMISSION DE PARTS SOCIALES : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le gérant.
L2102567



Maître Philippe CHATEAU
Avocat à la Cour
Cours Saint Eloi, 36 avenue de Langres
21000 DIJON

SCI PHD

Constitution

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 17 novembre 2021 à GILLY LES CITEAUX (21640), il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : SCI PHD. CAPITAL SOCIAL : 2.000 € par apports en numéraire. CESSION DE PARTS SOCIALES : Toute cession de parts sociales est soumise à l'agrément préalable de l'unanimité des associés. SIEGE : 3 rue Basse - 21640 GILLY LES CITEAUX. OBJET : l'acquisition et la gestion de tous terrains, immeubles appartenant ou pouvant appartenir à la société. DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. GÉRANT : M. Philippe DELIN, demeurant à GILLY LES CITEAUX (21640), 3 rue Basse. IMMATRICULATION : Greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.
L2102570



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

CAP ALSACE

SAS au capital de 5.000 Euros
Siège social :
58 rue des Chezeaux
21560 ARC SUR TILLE

Par ASSP du 23/11/21, il a été constitué la société : FORME : SAS - DENOMINATION : CAP ALSACE - SIEGE : 58 rue des Chezeaux 21560 ARC SUR TILLE - DURÉE : 99 ans - CAPITAL : 5.000 € - OBJET : - Acquisition, administration, gestion et vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ; Animation de filiales et assistance administrative, financière, commerciale et de gestion à ses filiales ou à toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation - EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions contraires des présents statuts, chaque action donne droit à une voix - AGREMENT : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés - PRÉSIDENT : La société BWH, SARL au capital de 10.000 €, sise 58 rue des Chezeaux 21560 ARC SUR TILLE, immatriculée sous le numéro 490 229 697 R.C.S. DIJON - Immatriculation au R.C.S. de DIJON.

Pour avis
L2102590



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

FLEUREY IMMO

SAS au capital de 1.000 Euros
Siège social :
192 avenue Jean Jaurès
21000 DIJON

Par ASSP du 24/11/21, il a été constitué la société : FORME : SAS - DENOMINATION : FLEUREY IMMO - SIEGE : 192 avenue Jean Jaurès 21000 DIJON - DURÉE : 99 ans - CAPITAL : 1.000 € - OBJET : Achat en vue de la vente, en bloc ou par lot, en l'état ou après toutes opérations de construction, de rénovation, de transformation de tous biens ou droits immobiliers à usage industriel, commercial, professionnel ou d'habitation ; Promotion immobilière ; marchand de biens - Droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions - AGREMENT : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés - PRÉSIDENT : La société BK AUTO SENS, SARL au capital de 87.500 € sise 192 avenue Jean Jaurès 21000 DIJON, immatriculée sous le numéro 444 344 600 R.C.S. DIJON - Immatriculation au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.
L2102597

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

MILLE ET UNE
LIBELLULES

DÉNOMINATION : MILLE ET UNE LIBELLULES.
FORME : SASU.
SIÈGE : 7 impasse de la Biscutelle - 21220 GEVREY CHAMBERTIN.
OBJET : La création et la commercialisation de livres à dominance pédagogique.
DURÉE : 99 ans.
CAPITAL : 100 €.
PRÉSIDENT : RAPHAEL Cécile, 7 impasse de la Biscutelle - 21220 GEVREY CHAMBERTIN.
IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON.
CESSION ACTION : la cession est libre sans agrément.
CONDITION DROIT DE VOTE : chaque action donne droit à une voix.
CONDITIONS ACCÈS ASSEMBLÉE : se font par lettre simple ou recommandé posté 15 jours avant la date prévue pour la réunion.
L2102601

RECYCLAGE PRO
AUTOMOBILES

SARL au capital de 1.000 Euros
Siège social :
1 rue de la Goulette
21850 SAINT APOLLINAIRE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SAINT APOLLINAIRE du 24/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : SARL.
DÉNOMINATION SOCIALE : RECYCLAGE PRO AUTOMOBILES.
SIÈGE SOCIAL : 1 rue de la Goulette - 21850 SAINT APOLLINAIRE.
OBJET SOCIAL : Exploitation de toute casse automobile, achat et vente de tous véhicules d'occasion, vente de pièces détachées, réparations de véhicules, assistance et remorquage de véhicules.
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.
CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.
GÉRANCE : M. Saïd BEKKOURI, demeurant 3 rue des Ecoles - 21490 VARIOIS ET CHAIGNOT.
Immatriculation de la Société au R.C.S. de DIJON.
Pour avis : La gérance.

L2102605



LA MAIN BLEUE

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social :
4 rue du Pre Potet - 21121 AHUY

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AHUY du 10 novembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.
DÉNOMINATION SOCIALE : LA MAIN BLEUE.
SIÈGE SOCIAL : 4 rue du Pre Potet - 21121 AHUY.
OBJET SOCIAL : Construction de piscines extérieures et petits travaux de maçonnerie accessoires à la construction de piscines à l'exclusion des travaux hydro-électriques.
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL SOCIAL : 2.000,00 €.
GÉRANCE : Monsieur GAUVIN Arnaud, demeurant 7 allée des 2 Clochers - 21240 TALANT, assure la gérance.
Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis : La gérance.

L2102608

CENTRE DE
BEAUTE ALOES

Avis de constitution

Par acte SSP en date du 24 novembre 2021, il a été constitué une SARL dénommée : CENTRE DE BEAUTE ALOES.
OBJET SOCIAL : L'exploitation d'un institut de beauté - soins esthétiques et corporels, soins de beauté visage, mains, corps et d'esthétiques, modelages - achat, vente de tous articles, accessoires et produits de beauté - parfumerie, le tout en salon ou à domicile.
SIÈGE SOCIAL : 2A rue des Clématites à 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
CAPITAL : 5.000 €.
GÉRANCE : Mme Angélica CHATEL, demeurant 33F rue de Chèvre-Morte à 21240 TALANT.
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.
L2102609



Béatrice LERAT - Avocat
6 rue Saint-John Perse - 21000 DIJON

PLP IMMOBILIER

Avis de constitution

Aux termes d'un E-ACTE D'AVOCAT en date du 23/11/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société civile immobilière.
DÉNOMINATION : PLP IMMOBILIER. SIÈGE SOCIAL : 1 rue Nicolas BERTHOT - 21000 DIJON.
OBJET SOCIAL : - L'acquisition (en état futur d'achèvement ou achevés), l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers et notamment d'un immeuble sis 1 rue Nicolas BERTHOT - 21000 DIJON, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles notamment financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
DURÉE : 99 ans. CAPITAL : 1 200 € (APPORTS en numéraire uniquement). GERANCE pour une durée indéterminée : M. Dominique Pierre LETORT, demeurant à DIJON (21000) - 21 rue Alexandre Nicolas, de nationalité française - Mlle Inès Marie Christine PACAUD, demeurant à DIJON (21000) 8 B rue de Beaune, de nationalité française - M. Nicolas Pierre Robert PERNEY, demeurant à MARSANNAY LE BOIS (21380) 6 B route de Savigny, de nationalité française. CESSION DE PARTS : avec l'autorisation préalable de l'AGE des associés à la majorité des deux tiers au moins du capital.
IMMATRICULATION : au R.C.S. de DIJON
L2102612

JMD Patrimoine

Avis de modification de société.
Dénomination sociale : JMD Patrimoine. Annonce du 15 novembre 2021 - Département : 21 - Référence n°L2102331
Au lieu de lire : «SIÈGE SOCIAL : VANDENESSE EN AUXOIS (21320), 66 place de la Mairie».
Il y a lieu de lire : «SIÈGE SOCIAL : VANDENESSE EN AUXOIS (21320), 6 B place de la Mairie».
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis : Le Notaire.

L2102549

MODIFICATION
DE STATUTS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

ENTREPRISE
POTIER ET FILS

SARL transformée en SAS
au capital de 5.000 Euros
Siège social :
ZAC Champ à la Perdrix
21140 SEMUR EN AUXOIS
514 563 642 R.C.S. Dijon

Par décisions du 10/11/21, les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 5.000 €. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit de tiers doit être autorisée par la société. ADMINISTRATION : Florent POTIER, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société. Sous sa nouvelle forme, la société a pour PRÉSIDENT : la société POTIER, SARL au capital de 70.000 € ayant son siège social ZAC Champ à la Perdrix - 21140 SEMUR EN AUXOIS, immatriculée au sous le numéro 900 880 873 R.C.S. DIJON, représentée par son gérant Florent POTIER. Mention R.C.S. DIJON.
Pour avis.

L2102557

SARL SERVIVIN

Capital : 100 Euros
13 place de l'Hotel de Ville
21190 MEURSAULT
R.C.S. Dijon 481 552 842

L'assemblée générale du 13/11/2021 a accepté la démission d'un de ses gérants, Monsieur CIPRIANO Fabien, ceci avec effet au 04/11/2021 à 18h30.
Pour avis : La gérante.

L2102540

SARL ARENA
PARK FRANCE
DEVELOPMENTS

Société à responsabilité limitée
au capital de 40.000 euros
Siège social :
15A rue des Charmots
21630 POMMARD
R.C.S. 499 304 152 Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2021, la collectivité des associés a décidé de changer l'objet social et de modifier corrélativement l'article 3 des statuts.
A compter du 30 septembre 2021, l'article 3 «objet social» devient :
- La société a pour objet : entreprise du bâtiment, rénovation et aménagements intérieurs et extérieurs, tous travaux de bâtiments, acquisition et cession de biens immobiliers ;
- L'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de tous immeubles ;
- Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.
L2102548

LABORATOIRES
GRAND FONTAINE
SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 Euros
Siège social :
3 rue de la Promenade des Meix
21450 VILLAINES EN DUESMOIS
835 311 978 R.C.S. Dijon

Du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 23/11/2021, et du certificat délivré le 08/11/2021 par le commissaire aux comptes désigné à cet effet, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la société ;
- Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 59.956 € par émission de 59.956 actions nouvelles de numéraire, et porté de 10.000 € à 69.956 € ;
- Il résulte également que le capital social porté à 69.956 € a été corrélativement réduit de 59.956 €, par voie de réduction du nombre de titres, pour être ramené à 10.000 €.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Le capital social reste fixé à la somme de 10.000 €.
Pour avis : Le président.

L2102581



GFA ARNOUX

au capital de 106 638 €
Siège social :
3 rue de Ley 21200 CHOREY LES
BEAUNE
440 712 602 R.C.S. Dijon

Par AGM du 15/10/2021, il résulte que Monsieur Pascal ARNOUX demeurant 5 C rue de Ley, CHOREY LES BEAUNE (Côte d'Or), a été nommé gérant, en remplacement de Messieurs Michel ARNOUX et Rémi Alain ARNOUX, co-gérants démissionnaires. La durée de groupement qui était fixée à 25 ans à compter du 21/04/2000 a été prorogée de 25 années soit jusqu'au 21/04/2025. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, le représentant légal.

L2101964



SELARL VG CONSEIL

Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

GROUPEMENT
FORESTIER LA
CHENAIE

GF au capital de 41.923,48 Euros
Siège social :
DIJON (21)
10 Chemin des Echaillons
R.C.S. Dijon 439 279 613

AGE 02/11/2021 : Transfert de siège social : ANCIENNE MENTION : 29 rue de la Fontaine Sainte Anne - DIJON (21). NOUVELLE MENTION : 10 Chemin des Echaillons - DIJON (21).
R.C.S. DIJON.
Pour avis : Le président.

L2102153

CAPEC

CAPEC, SASU au capital de 200.000 € ayant son siège : 1 A rue du Golf - 21800 QUETIGNY, R.C.S. DIJON 300 600 657 ; Le 21/03/2021, SASU CAUGEREC (52 rue Urban Leverrier - 25000 BESANCON) nommée C.A.C. titulaire, en remplacement de M. Alain CHANDIOUX.
L2102535



CELIANE

CELIANE, SARL au capital de 1.765.000 €, siège social : 17 rue de Dijon - 21121 DAIX (Côte d'Or), 491 816 179 R.C.S. DIJON. Par acte unanime du 14/09/2021 les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter celle suivante : BVM PROMOTION. Le gérant, le 31/10/2021, a constaté que cette modification se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Par acte unanime du 31/10/2021 les associés ont décidé, à compter du 31/10/2021, d'étendre l'objet social de la société, aux activités suivantes : la promotion immobilière, l'achat, la vente, la location et l'aménagement de tous immeubles, l'aménagement et la revente de tous terrains, toutes prestations dans les domaines informatiques, administratifs et de secrétariat et de transférer le siège social de 17 rue de Dijon - 21121 DAIX, à 52 avenue Françoise Giroud Parc Valmy - 21000 DIJON. Les articles 2, 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis : La gérance.

L2102566



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

EARL DE L'ORME

Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 213.000 Euros
Siège social :
9 rue de l'Eglise
21460 MONTBERTHAUT
453 866 998 R.C.S. Dijon

Acte des décisions unanimes des associés du 13/10/2021 :
- Transfert de siège social : ANCIEN SIÈGE : 4 place de l'Orme Hameau de Ménétreux - 21140 MILLERY.
NOUVEAU SIÈGE : 9 rue de l'Eglise - 21460 MONTBERTHAUT.
- Nomination de Madame Hélène BOUDOUX d'HAUTEFEUILLE, 9 rue de l'Eglise - 21460 MONTBERTHAUT, cogérante pour une durée illimitée.
R.C.S. DIJON.
La gérance.

L2102613

5 POTATOES

SARL au capital de 5.000 Euros
Siège social :
11 rue du Carrousel - 21000 DIJON
841 080 500 R.C.S. Dijon

Gérance

Aux termes du PV du 30 juillet 2020, l'AGE a décidé de nommer en qualité de gérant : Madame Sylvie GUYEN, 11 rue du Carrousel - 21000 DIJON.
Mention au R.C.S. de DIJON.
L2102574

CYNERLUX

EUURL
au capital de 7500 Euros
Siège social :
13 B, rue D'Ahuy
21121 HAUTEVILLE LES DIJON
R.C.S. 477503411

L'AGE du 01/08/2021 a décidé le transfert du siège social à compter du 01/10/2021 et de modifier l'article des statuts comme suit :
ANCIENNE MENTION : le siège social de la société est fixé au 13 B, rue d'AHUY, 21121 HAUTEVILLE LES DIJON.
L2102466

COHESIVES

Société par actions simplifiée
au capital de 122.800 Euros
Siège social :
Parc NOVAREA - 64B rue de Sully
21000 DIJON
807 497 771 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal du 27 octobre 2021, le président a constaté la réalisation définitive de l'augmentation du capital social, d'une somme de 9.120 €, décidée par l'assemblée générale du 30 septembre 2021. Le capital social est ainsi porté à la somme de 131.920 €.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis.

L2102550

SCEA PATRIAT
MARC

ERRATUM à l'annonce n° L2102087 concernant SCEA PATRIAT MARC parue le 15/11/2021, il fallait lire la collectivité des associés a nommé Madame BENOIST Geneviève, gérante de la société, à compter rétroactivement du 01/09/2021.
L2102562



A. NICOLARDOT -
JM. SEGURA - L. VAZQUEZ
Notaires associés
36 rue Ledru Rollin - BP 37371
21073 DIJON CEDEX

GFV PILLOT-SIVRY

Groupement foncier agricole
au capital de 1.080.000 Euros
Siège social :
Coffant - 21230 CHAMPIGNOLLES
SIREN 798 627 394 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale ordinaire du 13/04/2021 a nommé M. Thomas HENRY, dmt à COMBIANCHIEN, 7 rue Nouvelle, gérant de la société, en remplacement de M. Jean PILLOT, décédé.
Pour avis : La gérance.

L2102563

SCI P.A.S Montagne

Capital : 800 Euros
6 rue de la Bourie Rouge
45000 ORLEANS
R.C.S. : Orléans 438 658 460

Transfert de siège social

Par décision de la gérance, il a été décidé de transférer le siège social du 6 rue de la Bourie Rouge à ORLEANS, au 1 place François Rude à DIJON à compter du 19 novembre 2021 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence. La société sera désormais immatriculée au R.C.S. de DIJON.
Pour avis.

L2102565



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

GRIFFE ROUGE

Erratum : Annonce n° 156794 concernant GRIFFE ROUGE parue dans le journal n° 4746 du 15/02/2021.
Il fallait lire : Décision de l'associé unique du 08/12/2020 : Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire à compter rétroactivement du 18/12/2019.
R.C.S. DIJON.
L2102589

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

FIDAL
Société d'Avocats
Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

ESPACE POIDS LOURDS

SAS au capital de 30.000 Euros
Siège social :
ZAC Les Portes de Bourgogne
21320 CREANCEY
429 403 967 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'assemblée générale du 23 novembre 2021, la société LILA, SARL au capital 3.000.000 €, dont le siège est 22 rue du Vieux Château - 21540 SOMBERNON, immatriculée n° 802 965 186 R.C.S. DIJON, a été nommée directeur général.
L2102598

FIDAL
Société d'Avocats
Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

AUTOCARS TRANSMONTAGNE

SAS au capital de 90.000 Euros
Siège social :
22 rue du Vieux Château
21540 SOMBERNON
308 101 773 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'assemblée générale du 23 novembre 2021, la société LILA, SARL au capital 3.000.000 €, dont le siège est 22 rue du Vieux Château - 21540 SOMBERNON, immatriculée n° 802 965 186 R.C.S. DIJON, a été nommée directeur général.
L2102599

COLAB

SCI au capital de 304,90 Euros
Siège social :
7 rue Prosper de Barante
21000 DIJON
Dijon 332 537 356

Aux termes d'une AGM en date du 29 octobre 2021, la collectivité des associés a pris acte de la démission des fonctions de cogérant de monsieur Christian BRULE, à compter de cette date, et décidé de ne pas procéder à son remplacement ; madame Nadine BRULE assumant désormais seule la gérance de la société.
Pour avis : La gérance.
L2102607

**UNE INFORMATION CONNUE
À TEMPS REMBOURSER
LARGEMENT VOTRE ABONNEMENT**

DISSOLUTION DE SOCIETE

SOCIETE MARION

Société anonyme
au capital de 40.000 Euros
Siège social :
12 rue du Collège
21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon 304 892 383

Suivant déclaration en date du 26 novembre 2021, l'associé unique, la Société Jacques Bollinger, société anonyme au capital de 5.286.120 €, dont le siège social est situé 22 rue du Général Foy - 75008 PARIS, immatriculée sous le numéro R.C.S. PARIS 335 780 821 a :

- décidé la dissolution anticipée de la société anonyme Société Marion à compter de ce jour ;
- nommé Monsieur Etienne BIZOT élitant domicile au siège social de la Société Jacques Bollinger 22 rue du Général Foy - 75008 PARIS, en qualité de mandataire ad hoc pour les besoins de ladite dissolution.

En vertu des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, cette dissolution entraînera la transmission universelle du patrimoine de la société Marion à la Société Jacques Bollinger, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 30 jours suivant la présente publication.

Mention en sera faite au R.C.S. de DIJON.
L2102575

GFA DU DOMAINE JACQUES GERMAIN

Société civile en liquidation
au capital de 4.992 Euros
Siège social :
au Château
21200 CHOREY LES BEAUNE
778 179 945 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2 août 2021, la collectivité des associés du groupement a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur François GERMAIN, demeurant au Château - 21200 CHOREY LES BEAUNE, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au Château - 21200 CHOREY LES BEAUNE, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, Le liquidateur.
L2101348

LIAISONS BOURGOGNE EXPRESS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.622,45 Euros
Siège social :
3 rue Philippe Le Bon
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
R.C.S. Dijon 351 844 683

Par décision du 25/10/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 25/10/2021 et sa mise en liquidation. M. François-Henri CRETAT, 3 rue Philippe Le Bon 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR a été nommé liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Cette nomination a mis fin au mandat de la gérance. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. Mention sera faite au R.C.S. DIJON.
Pour avis.
L2102423

DIGI-D

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 15.000 Euros
Siège social :
4 rue de la Justice
21220 GEVREY CHAMBERTIN
837 630 144 R.C.S. Dijon

Le 31/10/2021, dissolution anticipée et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, M. Damien PILATO (12 avenue de Spy - 21220 GEVREY CHAMBERTIN) liquidateur et siège de la liquidation au siège social.
L2101252

SCI SY

SCI SY, SCI au capital de 500 €, siège social 20 rue d'Amont - 21390 AISY SOUS THIL, 832 529 051 R.C.S. DIJON. Suivant assemblée générale extraordinaire du 20/11/2021 il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20/11/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. A été nommé liquidateur M. MALPEYRE Yann, demeurant 20 rue d'Amont - 21390 AISY SOUS THIL. Le siège de la liquidation est fixé au 20 rue d'Amont - 21390 AISY SOUS THIL. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
L2102606

ANNONCES LEGALES

**DERNIER DELAI
POUR VOS PUBLICATIONS :
VENDREDI 12 HEURES**
annoncelegale.jdp.forumeco.com

CLOTURE DE LIQUIDATION

ACTIS
AUDIT
CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE

SOLACE ENERGY

SOLACE ENERGY, société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 10.000 €, siège : 15 rue Anna de Noailles - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, siège de liquidation : 15 rue Anna de Noailles - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, 878 527 829 R.C.S. DIJON. L'assemblée générale réunie le 31 août 2021 au 15 rue Anna de Noailles - CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21) a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Rémy FREMIOT, demeurant 15 rue Anna de Noailles - CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis : Le liquidateur.
L2102611

CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Par jugement en date du 23/11/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

SCIONS (SARL)

RCS DIJON 432 886 547 - Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation - rue de Paris - 21530 LA ROCHE EN BRENIL.
Le Greffier.
L2102620

Par jugement en date du 23/11/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

MENAGER AUDIO VIDEO COMMUNICATION ALESIA (SAS)

RCS DIJON 841 527 757 - Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé - 2 rue de Saussis Bailly - 21150 MENETREUX LE PITOIS.
Le Greffier.
L2102621

Par jugement en date du 23/11/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

GLI DISTRIBUTION (SARL)

RCS DIJON 438 693 897 - Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures pour la plomberie et le chauffage - 5-7 rue des Ateliers - 21000 DIJON.
Le Greffier.
L2102622

Par jugement en date du 23/11/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

POULET CYRILLE (SAS)

RCS DIJON 824 978 779 - Commerce de détail d'équipements automobiles - 200 Zone Artisanale les Bruottées - 21200 VIGNOLES.
Le Greffier.
L2102623

Par jugement en date du 23/11/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

KUWIK SEBASTIEN EIRL

RCS DIJON 512 211 780 - Hôtels et hébergement similaire - 13 route de Saint-Jean-De-Losne - 21470 BRAZEY EN PLAINE.
Le Greffier.
L2102624

Par jugement en date du 23/11/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

A2R (SAS)

RCS DIJON 824 397 129 - Autres travaux de finition - 30 avenue du Général de Gaulle - 21130 AUXONNE.
Le Greffier.
L2102625

LIQUIDATION JUDICIAIRE

PAVACARS LOCATION SAS

9C Avenue de Baccarat - 21150 VENAREY LES LAUMES. R.C.S. BOURGES : 789 860 780. Etablissement secondaire à DIJON : 789 860 780 - 2021 B 804. Activité : Location de véhicules commerce de véhicule.
Le Tribunal de Commerce de BOURGES a, par jugement en date du 09/11/2021, prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de : Y.B.K. (SARL), 27 avenue de la République - 18100 VIERZON - Radiée R.C.S. BOURGES - Maçonnerie générale, travaux forestiers (Exploitation forestière) gérant ou PDG : M. KOSEOGLU YSUF devenue PAVACARS LOCATION (SAS), 9C avenue de Baccarat - 21150 VENAREY LES LAUMES, R.C.S. DIJON B 789 860 780 Locations de véhicules, commerce de véhicules - Gérant ou PDG : M. CAPAR ISMAIL - Date de cessation des paiements au 09/11/2021 - Juge-Commissaire : M. ANTOINE JOCHYMS - Mandataire liquidateur :

SCP Olivier ZANNI - 34 rue d'Auron - 18000 BOURGES, Me Olivier ZANNI désigné pour conduire la mission.

Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances au liquidateur sus désigné dans les deux mois à compter de la publication du présent jugement au BODACC.
L2102547

Par jugement en date du 23/11/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de liquidation judiciaire de :

Caroline MAURY née ROY

RCS DIJON 837 750 736 - Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé - 1 rue Rousseau Deslandes - 21200 BEAUNE - Date de cessation des paiements : 31/07/2021.

Liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT, 5 rue Docteur Chaussier - 21000 DIJON.

Les créances sont à adresser, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BO-DACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
Le Greffier.
L2102618

Par jugement en date du 23/11/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la conversion en liquidation judiciaire de :

CAR INVEST (SAS)

RCS DIJON 820 778 348 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers - 16 rue de l'Eglise - 21910 NOIRON SOUS GEVREY.

Liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT, 5 rue Docteur Chaussier - 21000 DIJON.
Le Greffier.
L2102619

**POUR PLUS,
DE RAPIDITÉ,
RÈGLEMENT
PAR VIREMENT
OU PAR
CARTE BANCAIRE,
UN GESTE POUR
L'ENVIRONNEMENT...**

! ATTENTION !

BOUCLAGES DE FIN D'ANNÉE

Chers clients, en raison des Fêtes de fin d'année les bouclages des journaux seront avancés :

POUR LE JOURNAL DU 27 DÉCEMBRE 2021 :

Nous vous remercions de nous envoyer vos annonces
avant 18 heures, le jeudi 23 décembre 2021

POUR LE JOURNAL DU 3 JANVIER 2022 :

Nous vous remercions de nous envoyer vos annonces
avant 18 heures, le jeudi 30 décembre 2021

Merci de votre compréhension

Toute l'équipe vous souhaite de très bonnes Fêtes de fin d'année

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

EPOUX RENARD

Aménagement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Me Maéva FERRARA, Notaire à MARSANNAY LA COTE, le 20 novembre 2021, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial de communauté de biens réduite aux acquêts existant entre Monsieur Jean RENARD, et Madame Annick Agnès POILLOT, demeurant à MARSANNAY LA COTE (21160), 4 rue des Barres, mariés sans contrat à la mairie de MARSANNAY LA COTE (21160) le 17 février 1973. Monsieur Jean RENARD a apporté le bien immobilier sis à MARSANNAY LA COTE (21160), 4 rue des Barres, cadastré BK 244, à ladite communauté.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de l'aménagement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour insertion : Le Notaire.

L2102554

AVIS ADMINISTRATIF

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT

Avis d'enquête publique sur le projet de modification n° 3 du PLU

Par arrêté n°3 du 8 novembre 2021, Monsieur le Maire de SAINT PHILIBERT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif a désigné Monsieur Jean-Marie FERREUX en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de SAINT PHILIBERT du lundi 29 novembre 2021 à 9h00 au vendredi 17 décembre 2021 à 17h00.

Par décision du 3 novembre 2021, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale n'a pas soumis le projet de modification n° 3 à évaluation environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique pourra être consulté :

- En mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi de 15h00 à 18h30 ; mardi de 9h00 à 11h00 ; vendredi de 14h00 à 16h30), au format «papier» et/ou poste informatique ;
- Sur le site internet suivant <https://saintphilibert-21.fr/>

Pendant la durée de l'enquête, Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- Le mardi 30 novembre 2021, de 9h00 à 12h00, au rez-de-chaussée de la mairie ;
- Le samedi 11 décembre 2021, de 9h00 à 12h00, à la salle du Conseil municipal à l'étage ;
- Le vendredi 17 décembre 2021, de 14h00 à 17h00, au rez-de-chaussée de la mairie.

Le public pourra consigner ses observations :

- Sur le registre mis à disposition en mairie ;
- Par écrit à M. le Commissaire enquêteur, Mairie de SAINT PHILIBERT, 46 rue de Gevrey - 21220 SAINT PHILIBERT ;

- A l'adresse électronique suivante : mairiesaintphilibert.21@wanadoo.fr

Compte tenu des conditions sanitaires actuelles, les consignes, selon les prescriptions en vigueur, devront être respectées.

Le Maire, Hubert POULLOT.

L2102348

AVIS DIVERS

LEGATIS

DIJON/QUETIGNY

MME CLAUDE LEIBOVICI

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe du 24 novembre 2005 et docidille en date du 21 décembre 2005, Mme Claude Renée LEIBOVICI décédée à VANDENESSE EN AUXOIS (21320), le 04 juillet 2020 a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Christine GARNIER, Notaire à DIJON, le 04 novembre 2021 suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON, le 15 novembre 2021.

L'opposition pourra être formée auprès de Maître Christine GARNIER, Notaire au sein de la société d'exercice libéral par action simplifiée «LEGATIS DIJON QUETIGNY», titulaire d'un Office notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.

Pour avis :

Maître Christine GARNIER.

L2102578

MME GISÈLE BLANDIN

Envoi en possession en l'absence d'héritiers réservataires Article 1378-1 du Code de procédure civile

Par testament olographe du 14 mars 2015, Mme Gisèle Solange BLANDIN, en son vivant demeurant à SEMUR EN AUXOIS (Côte d'Or), 20 rue de la Liberté, veuve de Monsieur Bernard Pierre PETITJEAN, née le 21 février 1928 à VIC DE CHASSENAY (21140), décédée à SEMUR EN AUXOIS (21140) le 14 août 2021, a institué trois légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Mathieu THAVAUD le 10 novembre 2021 suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de DIJON le 17 novembre 2021.

Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Mathieu THAVAUD, 26 rue Jean-Jacques Collenet - 21140 SEMUR EN AUXOIS.

Pour avis : Maître Mathieu THAVAUD.

L2102583

SUCCESSION VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 18/10/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. ARMAND FRANCOIS décédé le 06/05/2021 à ARNAY LE DUC (21). Réf. 0218078807/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2102569

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. STAB MICHEL décédé le 15/08/2020 à AUXERRE (89) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218068729/PC.

L2102592

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme FOURNIER veuve LIECHTI GINETTE décédée le 22/03/2020 à DIJON (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218061169/DS.

L2102627

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. AUBERGER MICHEL décédé le 02/04/2020 à CHENOVE (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218061158/DS.

L2102628

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. BLIDI Abdelkader décédé le 07/01/2020 à Dijon (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218064395/DS.

L2102633

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. BLIDI Abdelkader décédé le 07/01/2020 à Dijon (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218064395/DS.

L2102634

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. UDRY VINCENT décédé le 25/02/2019 à DIJON (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218058289/DS.

L2102636



CARTE BANCAIRE,

UN GESTE

POUR

L'ENVIRONNEMENT...

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

RÉDACTION

ANTONIN TABARD / FRÉDÉRIC CHEVALIER ET MILITINE GUINET

03.80.68.23.67 - redaction.jdp@forumeco.com

ANNONCES LÉGALES

ANGÉLIQUE NIOT / VIRGINIE DOTTI ET FLEUR LENOBLE

03.80.68.25.55 - annoncelegale.jdp@forumeco.com

PUBLICITÉ



FABRICE GUILBERT

TÉL. : 03.80.68.23.68

regiepublicitaire.jdp@forumeco.com

RELATION CLIENTS

GABIN ROPITEAU

TÉL. : 06.10.31.42.64

relationclient.jdp@forumeco.com



le Journal du Palais

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (78^e année) - GROUPE FORUMECO - DE BOURGOGNE

Administrations, Avocats, Chefs d'entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :

annoncelegale.jdp@forumeco.com

L'information économique de proximité au service des professionnels

NOUVEAU SITE

Retrouvez l'intégralité de votre journal et plus encore sur

www.journal-du-palais.fr



Infrastructures. Le nombre de pompes où faire le plein se réduit d'année en année. Dans le même temps, les bornes de recharges publiques d'électricité sont encore trop rares. Impasse en vue ?

L'avenir incertain des stations-service

Sombre constat : le nombre de stations-service ne cesse de diminuer. Le problème n'est pas nouveau mais le prolongement du télétravail, au moins partiel, au-delà de la crise sanitaire, le nombre de kilomètres parcourus annuellement par les automobilistes français en baisse et l'électrification à marche forcée du marché automobile accentuent encore le problème. Il se pose en particulier pour les points de distribution indépendants dont les tarifs sont plus élevés que ceux des hyper et supermarchés pour lesquels le carburant ne constitue qu'un produit d'appel et encore davantage pour les petites stations rurales qui disparaissent les unes après les autres, accentuant encore davantage la fracture entre les zones urbaines et les autres. Une sorte de « désaménagement » du territoire dans ce domaine comme dans tant d'autres.

Les chiffres sont sans appel. En 1975, on dénombrait 47.500 stations, cinq ans plus tard, tout juste 40.000 et en 2018, dernier état des lieux disponible, à peine 11.000. Combien aujourd'hui ? On est passé sous les 11.000, c'est certain, c'est-à-dire quatre fois moins qu'il y a 40 ans.

Les perspectives sont peu encourageantes, compte tenu des projections liées au développement accéléré des véhicules 100 % électrique : selon une récente étude, en 2035, la moitié des stations

encore existantes pourrait disparaître. Circuler en dehors des grands réseaux autoroutiers et routiers tendra alors de l'aventure. Pire encore, les profits du réseau traditionnel diminueraient de 71 % alors que celui présent sur les autoroutes perdrait 30 %. La même étude estime que l'interdiction définitive des moteurs thermiques prévue en 2050 provoquerait une chute vertigineuse de 80 %.

Dans ce contexte, les habitants des zones éloignées des grands-centres seraient doublement pénalisés : impossible de se passer d'un véhicule pour aller travailler ou se rendre chez le médecin faute d'une offre de transports collectifs inadaptée sinon inexistante, mais peu ou pas du tout de points où faire le plein de carburant. Une situation déjà effective dans de nombreux territoires.

Certains ont imaginé des solutions en profitant de la montée en puissance des ventes de voitures électriques et hybrides rechargeables, via la transformation des stations en points de recharge électrique. C'est déjà partiellement le cas sur les autoroutes où on dénombre des bornes. Un réseau insuffisant en période de grands départs pour faire face à la demande, d'autant plus que faire le plein d'électricité est long, même avec les systèmes les plus performants. Et compliqué avec des incompatibilités

entre les différents opérateurs et des équipements en panne dans 25 % des cas...

DES POMPES À CARBURANT AUX BORNES DE RECHARGES

Quant à équiper de bornes les stations-services rurales indépendantes, l'idée apparaît séduisante et pourrait leur offrir un avenir. Mais c'est un doux rêve en raison d'un coût élevé d'installation et un investissement difficile voire impossible à rentabiliser. À la campagne ou dans des bourgades, la plupart des habitants vivent dans des maisons individuelles où ils ont la possibilité d'installer des recharges de type Wall-box pour un tarif raisonnable une fois les aides diverses déduites. Créer une station de recharge a été évalué autour de 45.000 euros en moyenne et pour une simple borne installée sur la voirie entre 4.200 euros et 6.500 euros par borne. Beaucoup pour accueillir des clients de passage à la venue aléatoire.

Et pourtant, mieux vaut ne pas compter sur les bornes publiques. Le mirage des 100.000 points de recharges installés fin 2021 est en train de dissiper. Un nouveau domaine où l'État a failli et n'a pas réussi à tenir des promesses inconsidérées, répétées en boucle par les différents ministres qui se sont succédés. À deux mois de la fin de l'année et malgré une relative accélération depuis quelques mois, on est loin des 100.000 points de recharge attendus au 1er



janvier prochain. Début septembre, l'Avere-France, association en charge de la promotion de la mobilité électrique, en dénombrait un peu plus de 40.000.

Il faudra cependant trouver une solution pour recharger les 435.000 véhicules 100 % élec-

triques qui seront en circulation à la fin de l'année. D'autant plus qu'il faut y ajouter 235.000 hybrides rechargeables. Au terme de l'année 2022, l'Avere estime à un million les véhicules ayant besoin de points de recharge : 600.000 seront des 100 % électriques et 400.000 des

hybrides rechargeables. Pour ces derniers, la situation sera un peu moins inconfortable. À condition d'accepter de payer au prix fort le litre de sans plomb. Et de trouver une station où faire le plein.

DOMINIQUE MARÉE

Législation. Le gouvernement a annoncé que le bonus à l'achat de véhicules électriques et celui accordé aux hybrides rechargeables seraient prorogé jusqu'au 1er juillet 2022.

Le bonus électrique prolongé

C'est le temps des cadeaux. Pas ceux qu'on fait pour entretenir l'amitié. Plutôt ceux qui arrivent opportunément à quelques mois des élections. Un classique dont plus personne n'est dupe. Après avoir tapé dans tous les sens sur les automobilistes année après année, ceux qui prétendent nous gouverner redécouvrent que ces mêmes automobilistes sont aussi des électeurs. Dernier exemple : la prolongation du bonus destiné à encourager l'achat de véhicules propres, 100 % électriques ou hybrides rechargeables. Ces primes étaient supposées diminuer au premier janvier 2022 puis ensuite par paliers successifs jusqu'à s'é-

teindre définitivement à une échéance définie. En arrière toute !

Jusqu'au 1er juillet 2022, l'ensemble de ces aides est prolongé dans les conditions actuelles, c'est à dire :

- ◆ 6.000 euros (27 % maximum du prix de vente) pour les clients particuliers achetant une voiture 100 % électrique neuve ;
- ◆ 4.000 euros pour les entreprises faisant l'acquisition d'un véhicule neuf 100 % électrique ;
- ◆ 1.000 euros pour les hybrides rechargeables neuves ;
- ◆ 1.000 euros pour les 100 % électriques d'occasion ;

◆ Jusqu'à 5.000 euros pour la prime à la conversion en fonction des conditions requises pour en bénéficier.

Ces coups de pouce sont actuellement assortis d'une limite de prix de vente des modèles concernés, fixée à 45.000 euros maximum. Avec ensuite jusqu'à 60.000 euros, un bonus divisé par deux. Ces seuils seront-ils reconduits tels quels ?

Qu'en sera-t-il le 2 juillet prochain, une fois les élections présidentielles et législatives passées ? Reprendra-t-on la baisse au niveau où elle aurait dû être sans cette décision en expliquant que l'objectif atteint, il convient de repren-

dre le cours normal des choses ? Un discours souvent entendu par le passé. Préférera-t-on lisser dans le temps la diminution des aides en tenant compte de cette « pause » ? Rien n'est assuré.

Compte-tenu des délais de livraison invraisemblables des voitures neuves, liés à la pénurie de composants électroniques, on ne saurait trop conseiller à ceux qui envisagent l'achat d'un véhicule 100 % électrique ou hybride rechargeable de ne pas trop trainer pour franchir le pas et bénéficier de l'aide maximum.

D.M.

Nouveauté. Deux ans après avoir quitté le marché français sur la pointe des pneus, le mythique baroudeur américain revient en motorisation hybride rechargeable de 375 chevaux.

Jeep Grand Cherokee : come back hybride

Il avait disparu en France fin 2019 en pleine crise sanitaire, sans qu'on y prenne garde. Vaincu non pas par la Covid-19 mais par des normes d'émissions de plus en plus sévères et des malus fiscaux délirants ayant vite fait de plomber *ad vitam aeternam* la carrière des modèles les plus extravertis. C'était le cas du Grand Cherokee, condamné à l'exil sous des cieux plus cléments et moins regardant pour les voitures affligées d'un gros taux de rejets de CO₂. Ce qui ne change rien à l'avenir de la planète où dans une gigantesque partie de cache-cache, il est toujours possible d'aller polluer ailleurs.

En parfait disciple de Darwin qui avait constaté que les espèces qui survivaient n'étaient ni les plus grosses ni les plus intelligentes mais celles qui s'adaptèrent le mieux, Jeep a contourné habilement l'obstacle en élaborant une cinquième génération animée par un moteur hybride rechargeable du Grand Cherokee, son mythique tout-terrain, chantre de « l'américain way of life » sur roues. L'indispensable sésame pour continuer à exister, adopté par tout ce que le marché compte de SUV, 4x4 et autres tout-terrain débordant de testostérone. Et qu'importe si dans les faits, de nombreux utilisateurs de ces véhicules roulent rarement en mode 100 % élec-

trique comme l'ont montré plusieurs enquêtes. Ils disposent d'un brevet de vertuleur ouvrant grandes les portes des centres-villes et des zones de circulation limitées. *Ite missa est!*

Le coeur du Grand Cherokee 4xe est un bloc quatre cylindres deux litres turbo essence, accouplé à une boîte automatique à huit rapports et associé à deux moteurs électriques développant une puissance combinée de 375 chevaux, assortie d'un couple de 637 Nm, permettant de voir venir en toutes circonstances. Une batterie 400 volts de 17 kW, intégrée sous le plancher et protégée, permet de disposer d'une autonomie 100 % électrique évaluée à 40 kilomètres selon les normes conventionnelles américaines. Elle devrait dépasser les 50 kilomètres en cycle d'homologation européen. Suffisant pour effectuer la totalité des parcours urbains dans les Zones à faible émission exclusivement en électrique et se prévaloir d'une autonomie totale d'environ 700 kilomètres.

JUSQU'À SEPT PLACES

Vendu à plus de sept millions d'unités à travers le monde, le Grand Cherokee a une réputation à tenir hors bitume, particulièrement en franchissement. Cela se concrétise notamment par le système 4x4 Quadra-Drive 2 avec boîte de transfert

active à deux vitesses et rapport de vitesse bas de 2,72:1, un différentiel à glissement limité électronique à l'arrière, des suspensions pneumatiques indépendantes avec amortissement semi-actif électronique, une garde au sol de 28,7 centimètres, une capacité de franchir des gués jusqu'à 61 centimètres de profondeur, assortie d'une étanchéité absolue de toute l'électronique haute tension. Ce dur au mal est aussi capable de remorquer jusqu'à 2.720 kilogrammes.

Pour la route et l'autoroute où il évoluera le plus souvent, Jeep l'a doté de différents modes de conduite via le système de gestion de la traction Selec-Terrain et d'une impressionnante batterie d'aides à la conduite assurant le meilleur niveau de sécurité et proposant jusqu'au niveau 2 de conduite autonome. Par ailleurs, cette cinquième génération de Grand Cherokee peut automatiquement déconnecter l'essieu avant pour se transformer en deux roues motrices plus économique avec une réactivation sans intervention du conducteur en cas de nécessité. Une grande première.

Élaboré sur une plate-forme modulaire, le Grand Cherokee modernise avec efficacité un design identitaire plébiscité par les clients de la marque et améliore son aérodynamisme tout



en restant fidèle aux codes stylistiques de la marque dont la fameuse calandre à sept fentes, élargie et plus haute. Pour la toute première fois de son histoire, il est décliné en version sept places dotée d'un empattement de 3,09 mètres pour une longueur de 5,20 mètres contre 2,96 mètres et 4,91 mètres pour le modèle classique.

À bord, c'est l'Amérique. Le constructeur affirme que cette cinquième génération est tout simplement « *le Grand Cherokee le plus luxueux jamais vu* ». L'ensemble est flatteur visuellement et chaleureux avec des

incrustations de bois sur la planche de bord et les contre-portes. L'équipement est ultra complet avec une exclusivité : un écran tactile de 26 centimètres implanté face au passager avant droit en complément des deux blocs numériques, celui derrière le volant affichant les données de conduite et l'autre de 25 centimètres en position centrale réunissant les fonctions d'information-divertissement. Pour que le voyage soit plus agréable, les fauteuils des deux premières rangées peuvent être dotés d'un système de chauffage-ventilation alors qu'à l'a-

vant, les finitions les plus élevées disposent d'une fonction massage. Le tout à apprécier en écoutant le système audio McIntosh dont Jeep à l'exclusivité d'une puissance de 950 watt avec un amplificateur à 17 canaux et pas moins de 19 haut-parleurs conçus sur-mesure. Il faut ce qu'il faut ! Le retour en France du Grand Cherokee sera effectif au premier semestre 2022 où il affrontera les têtes d'affiches européennes et asiatiques du segment. Tarifs non fixés.

DOMINIQUE MARÉE

Électrique. La marque premium française a annoncé officiellement que la totalité de ses nouveaux modèles seront 100% électriques dans moins de trois ans. Un virage radical.

2024 : DS en mode tout électrique

Les marques automobiles affirment les unes après les autres leur intention de basculer vers des motorisations exclusivement électriques à des dates plus ou moins rapprochées. DS automobiles ne fait pas exception. Mais en avançant une date plus proche que celle des autres constructeurs puisque DS a fixé l'échéance en 2024. Béatrice Foucher, la directrice générale de la marque premium française l'a confirmé officiellement à la veille de la rentrée : « *Les prochaines évolutions de législation et les développements de l'écosystème EV offrent des opportunités que nous voulons proposer à nos clients, qui plébiscitent déjà notre gamme électrifiée. J'ai pris la décision d'en accélérer le développement pour créer un nouvel art du voyage 100 % électrique, désirable en termes de plaisir et remarquable en termes de qualité et de performances ; un nouvel art du voyage, résolument technologique et toujours aussi raffiné. C'est un plan audacieux qui pren-*

dra forme dès 2024. »

Cela se matérialisera par le lancement d'une DS4, la dernière création de la marque qui arrive sur le marché, en version 100 % électrique et dans la foulée d'un modèle inédit qui sera le premier projet électrique du Groupe Stellantis (PSA et Fiat-Chrysler-Jeep...) basé sur une toute nouvelle plateforme. DS promet « *une technologie et un raffinement d'exception* » et met en avant une autonomie exceptionnelle dépassant 700 kilomètres grâce à des batteries de grande capacité jusqu'à 104 kWh.

L'année 2024 ne signifiera pas pour autant l'abandon immédiat des différentes DS disponibles sur le marché. Simplement qu'à la fin de leur carrière commerciale, elles n'auront pas de descendante thermique ou hybride. Cela d'autant moins que depuis 2019, DS propose une gamme 100 % électrifiée.

D.M.



Marguerite Michel. Présidente de Trait d'union 58 depuis 1989, elle fait briller les événements culturels de Cosne-sur-Loire (Nièvre) dans toute la France.

Trente-deux ans au service de la culture



Tous les deux nés à Cosne-sur-Loire dans la Nièvre, Roger Bricoux, violoncelliste sur le Titanic, et Marguerite Michel ont un autre point commun : ils ne lâchent rien. Alors que le premier joua jusqu'aux derniers instants du naufrage de l'insubmersible, la seconde est depuis 32 ans à la tête de l'association Trait d'union 58 qui porte notamment le Salon de l'œil et de la plume, dont la marraine est la comédienne Astrid Veillon, et le Festival des avant-premières, deux manifestations culturelles qui font aujourd'hui briller la cité ligérienne dans le monde culturel français : « *Quand j'ai proposé que l'on fasse un salon du livre national ou que Catherine Deneuve devienne marraine du Festival des avant-premières, on m'a dit que j'étais dingue* ». Pourtant 25 ans après sa création, le Festival des avant-premières a accueilli les plus grands réalisateurs et acteurs sous le parrainage de Catherine Deneuve et le salon du livre, créé en 1989, fait se rencontrer chaque année plusieurs milliers de visiteurs et 90 artistes. Et pas des moindres... tout le "who's who" artistique a, un jour, foulé le parvis de l'Hôtel de ville de Cosne-sur-Loire. Des auteurs locaux qu'elle met toujours en avant - et qui sont devenus pour certains des écrivains de renom - à Charles Aznavour, Dominique Nohain ou encore François Ceresa et des centaines d'autres.

Mais ce succès n'a pas coulé de source : « *Au début, c'était difficile, je ne connaissais personne. Il a fallu en passer des coups de fils, confie-t-elle, et si aujourd'hui le contact est créé avec les éditeurs et les auteurs, il y a toujours une organisation très lourde à assurer entre les hébergements, les transports et la disponibilité des auteurs* » et de préciser : « *Nous sommes 15 bénévoles pour assurer tout cela. C'est une équipe qui dure, soudée et qui n'hésite pas à coller les affiches comme à accueillir les auteurs et tout ça pour faire bouger Cosne* ».

DES MANIFESTATIONS TOUT PUBLIC

Trente-cinq ans plus tard pourtant, tout n'est pas gagné. Si la crise sanitaire a obligé à décaler deux années de suite les dates historiques du salon (dernier week-end de mai), Marguerite Michel se félicite que Trait d'union 58 ait « *été la seule association à ne pas annuler de ren-*



Depuis 32 ans, Marguerite Michel s'engage au service de la culture et fait briller les événements de Cosne-sur-Loire dans toute la France. Présidente de l'association Trait d'union 58, elle est notamment à l'origine du salon du livre l'œil et la plume, ainsi que du Festival des avant-premières.

contres ». Une nécessité pour celle qui veut « *avant tout que les gens*

« *Quand j'ai proposé que l'on fasse un salon du livre national ou que Catherine Deneuve devienne marraine du Festival des avant-premières, on m'a dit que j'étais dingue.* »

lisent », un vœu pieu, mené par un mélange des genres qui n'a pas toujours fait l'unanimité : « *On me reproche souvent d'accueillir à la fois des auteurs et des "people", mais ce qui m'importe à moi, c'est de répondre à l'attente du public et que le public lise. Que ce soit un roman ou la biographie d'une star. Si je devais ne faire des choix qu'en fonction de mes goûts, il n'y aurait que des essais* », sourit-elle. Du côté des films, même politique : « *En début*

d'années, nous sélectionnons avec un consultant cinéma les films qui sortiront après les dates du festival en novembre et nous devons faire un choix qui corresponde à tous les publics : des films d'auteur aux films divertissants, l'important est de proposer une offre variée à tous les publics et c'est parfois un exercice très difficile que de se détacher de ses goûts personnels ».

BÉNÉVOLE PROFESSIONNELLE

Pour la présidente de Trait d'union 58, le succès de la réussite se loge dans « *une gestion stricte* », une organisation au carré, qui demande plusieurs mois de préparation et une motivation des bénévoles, condition *sine qua non* de la survie des manifestations culturelles : « *On l'a vu avec d'autres manifestations, comme le Festival du mot à la Charité-sur-Loire, qui avaient des budgets de 200.000 euros mais dont les frais de fonctionnement étaient tels qu'ils ont déposé le bilan alors qu'ils avaient su s'offrir des*

médias nationaux. Le bénévolat est un véritable atout pour la vie culturelle dans nos départements ». Mais c'est aussi un risque. Quand on lui pose la question de sa succession : « *Tant que j'ai la santé, je continuerai, après, je ne sais pas qui prendra la suite. C'est un très lourd travail qui demande d'avoir des contacts* ».

À 70 ans, Marguerite Michel estime avoir fait une partie du chemin. Avec une notoriété qui dépasse désormais largement les frontières

du département, les festivals de Cosne-sur-Loire sont devenus des incontournables des sorties littéraires ou cinématographiques en France et ont, malgré la crise, enregistré un nombre plus important de visiteurs que les années précédentes. Ne reste plus, selon elle qu'à « *ce que les pouvoirs publics en prennent conscience* » et à obtenir « *une plus grande communication vers l'extérieur* ».

Un travail en tous cas salué en haut-lieu puisqu'en 2015, la présidente, qui commença sa carrière dans l'entreprise Paragon avant de la poursuivre au sein du *Journal du Centre* a été élevée au rang de Chevalier dans l'Ordre national du mérite et a reçu l'étoile européenne du dévouement civil et militaire. Et les artistes ne s'y trompent pas : « *Sur les réseaux sociaux les plus grandes personnalités du cinéma ou de la littérature ne manquent jamais de faire la promotion des festivals* », se réjouit-elle.

ANTOINE GAVORY

1950

Naissance, le 24 octobre à Cosne-sur-Loire (Nièvre).

1977

Naissance de sa fille, Alexandra, le 2 octobre.

1989

Premier salon du livre.

1997

Catherine Deneuve accepte d'être marraine du Festival des avant-premières.